

PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ TECHNIQUE D'ADMINISTRATION CENTRALE
DU 15 JUIN 2016

Sont présents au titre de l'administration :

- M. Arnaud ROFFIGNON
- Mme Isabelle GADREY
- M. Sébastien CLAUSENER
- Mme Mélanie PILON
- M. Vincent BERJOT
- M. Jean-Michel LOYER-HASCOET
- M. Benoît KAPLAN
- Mme Frédérique FROMENTIN
- M. Alexis MANOUVRIER
- Mme Maryline LAPLACE
- Mme Naomi PERES
- Mme Astrid BRANDT GRAU
- Mme Blandine CHAVANNE
- M. Serge CALLIGARIS
- Mme DIANE BOUCHARD

Sont présents au titre des représentants du personnel :

Au titre de la CFDT-Culture :

- Mme Anne-Claire ROCTON
- Mme Chantal DEVILLERS-SIGAUD
- M. Emmanuel PIERREZ
- Mme Nadine GASTALDI (suppléante)
- Mme Élisabeth TABURET-DELAHAYE (suppléante)
- Mme Marie-Cécile RENAULT-HAURAY (suppléante)

Au titre de la FSU :

- M. Frédéric MAGUET

Au titre de SUD-Culture solidaires :

- Mme Fabienne BERNARD
- Mme Caroline CLIQUET (suppléante)

Au titre de la CGT-Culture :

- M. Franck GUILLAUMET
- Mme Anabel MOUSSET
- M. Jean-Paul LEONARDUZZI
- Mme Isabelle FOUCHER
- M. Jean-Hughes PIETTRE (suppléant)
- Mme Françoise PINSON (suppléante)
- M. Franck LENOBLE (suppléant)
- Mme Véronique DIGNAC (suppléante)

Experts au titre des organisations syndicales :

Au titre de la CGT-Culture :

- Mme Valérie RENAULT (points 2 à 7)
- M. Wladimir SUSANJ (point 5)

Au titre de la CFDT/Culture :

- Mme Cécilia RAPINE (tous les points)
- Mme Michèle DUCRET (points 3 à 7)
- M. Sébastien NADIRAS (point 5)

Au titre de la FSU :

- Mme Solange LAUZANNE (point 2)

Ordre du jour

1. Approbation du PV du CTAC du 17 novembre 2015 (pour avis) ;
2. Evolution du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques de la sous-direction de l'archéologie (projet d'arrêté instituant la restructuration du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques) (pour avis)
3. Evolution de l'organisation du SCPCI : redéfinition des missions du DPN (et changement de dénomination) et du DREST (projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 novembre 2009 relatif aux missions et l'organisation du secrétariat général) (pour avis)
4. Evolution des missions de la MCIF3 du SAFIG (projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général) (pour avis) ;
5. Point sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale du Ministère (pour information) ;
6. Bilan social de l'administration centrale (pour information) ;
7. Point sur la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels (pour information).

M. Arnaud ROFFIGNON annonce que le *quorum* est atteint et déclare la séance ouverte.

M. Frédéric MAGUET, représentant de la FSU, est nommé secrétaire adjoint de séance.

M. Arnaud ROFFIGNON rappelle les divers points à l'ordre du jour.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) déclare que la CGT souhaite traiter deux questions diverses : la première concerne la création de l'Agence de la Langue française et son impact sur la DGFLF, la seconde porte sur les entreprises prestataires.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) déclare que la CGT déplore « *pour la énième fois* » l'absence du secrétaire général en séance. Il espère en outre que sa déclaration liminaire de la séance précédente sera portée au procès-verbal.

Par ailleurs, **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** fait remarquer qu'au cours de la séance précédente, la réorganisation du SBADG, engagée de longue date et présentée pour avis, puis celle du DRMF, avaient été examinées en point 2. La séance de ce jour prévoit également l'examen de plusieurs réorganisations (SCPCI, MCIF). Il indique que pour sa part, il découvre l'existence de ces réorganisations, qui n'ont pas fait l'objet de consultations antérieures. Il déplore également l'arrivée tardive des documents. S'agissant du point 5, présenté ce jour pour information, **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** regrette que l'avis des organisations syndicales ne soit pas requis. Il s'agit selon lui, depuis deux séances, d'une salve de points consacrés à des réorganisations, présentées comme des évolutions superficielles alors qu'elles s'avèrent fondamentales.

Par conséquent, **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** s'interroge sur le rôle de cette instance, sur celui des organisations syndicales et des porte-parole du personnel, ainsi que sur la décision initiale de ces réorganisations, leur justification et leurs conséquences. Il déplore que les organisations ne soient pas consultées autrement qu'à titre informatif, dans le cadre d'un véritable débat.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) se déclare déterminé à essayer de porter au sein de cette instance, autant que faire se peut, les sujets de la politique du livre et de la lecture, de l'évolution des politiques culturelles dans le domaine du patrimoine, du musée du XXI^{ème} siècle, entre autres. Selon lui, l'actualité montre « *de façon tragique* » que la CGT a vu juste en choisissant d'émailler l'année 2015 de communiqués destinés à enjoindre le Ministère à s'ouvrir à tous les territoires et à placer l'administration centrale au cœur de la réflexion de refondation des politiques culturelles.

Selon **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)**, il s'avère en effet très complexe de pouvoir aborder ces sujets avec les interlocuteurs politiques tels que le Cabinet, que la CGT ne parvient que rarement à rencontrer. Or le Ministère devrait s'ouvrir à d'autres préoccupations que celles de la capitale et de son environnement proche.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) conclut son intervention en déclarant que la culture « *doit aller vers les gens* » et que le Ministère de la Culture est voué à jouer ce rôle-là.

M. Arnaud ROFFIGNON assure à M. Franck GUILLAUMET que ses propos de la séance précédente seront fidèlement retranscrits. S'agissant de l'ordre du jour et de la manière d'aborder les sujets, il rappelle que les points 2 et 3 ont fait l'objet d'échanges en CHSCT AC

et de réunions en amont du CHSCT AC pour lesquelles l'ensemble des organisations syndicales avaient été conviées.

M. Arnaud ROFFIGNON propose de modifier la méthode de traitement des sujets de réorganisation lors des réunions de consultation informelles, afin d'ajuster au mieux ces échanges et de favoriser ensuite un meilleur niveau de débat.

Par ailleurs, **M. Arnaud ROFFIGNON** signale que les documents ont été envoyés en temps et en heure.

Enfin, s'agissant de la requête de M. Franck GUILLAUMET d'obtenir un espace de débat sur les politiques culturelles et leur impact, le CTM se prête mieux à évoquer ces questions-là selon **M. Arnaud ROFFIGNON**, car elles concernent souvent le périmètre des opérateurs et pas uniquement l'administration centrale.

M. Arnaud ROFFIGNON se déclare ainsi ouvert, en collaboration avec la direction générale, pour aborder des sujets que les délégués syndicaux souhaiteraient voir inscrits à l'ordre du jour du CT. Il prend bonne note que certaines questions, qui pourraient être de l'initiative de l'administration, auraient vocation à être évoquées dans cette instance.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) considère que la méthode de travail devrait être fixée de manière plus claire, afin que chacun puisse s'y tenir par la suite. Autrement, les contestations risquent de se poursuivre au sein de cette instance.

Mme Françoise PINSON (CGT-Culture) souhaiterait ajouter une question diverse sur les postes vacants dans le cadre de la réorganisation du SBADG. Elle indique que si la Direction refuse cette demande, elle se verra dans l'obligation d'en référer à l'ensemble du personnel.

M. Arnaud ROFFIGNON propose d'attendre de savoir si le service des Musées de France serait disponible en fin de séance avant d'inscrire cette question au dernier point du CT. Il précise que certains éléments de réponse à cette question sont par ailleurs apportés dans le tableau des points de suivi.

Certains représentants du personnel indiquent que ces éléments ne se trouvent pas dans le tableau de suivi.

Concernant les questions diverses, **M. Arnaud ROFFIGNON** rappelle qu'il est important pour la Direction d'en prendre connaissance en amont afin de mobiliser, ou non, un expert sur les sujets concernés.

Répondant à la demande de M. Jean-Paul LEONARDUZZI, **M. Arnaud ROFFIGNON** signale ensuite qu'un groupe de travail est actuellement engagé sur le sujet de la méthode de fonctionnement des instances de CT et CHSCT. Un projet de note, avec des fiches annexes, sera présenté aux représentants du personnel avant de donner lieu à une note du secrétaire général.

S'agissant des réunions préparatoires, **M. Arnaud ROFFIGNON** se déclare favorable au regroupement des réunions préparatoires avec les représentants du CT AC et du CHSCT AC. En effet, cette globalisation lui semble préférable à un ensemble de réunions séquencées.

Mme Anne-Claire ROCTON (CFDT-Culture) enjoint la Direction à prendre en compte l'ensemble des questions liminaires, avant de débiter la réunion. En effet, il apparaît que certains sujets se recoupent.

Elle souligne ensuite qu'il existe un réel problème de direction politique : en effet, l'instance se voit contrainte d'exécuter des réformes, et se retrouve placée « *devant le fait accompli* » sur des problématiques qui relèvent de choix politiques, telles que la réorganisation du secrétariat général. C'est pourquoi les directeurs de services se devraient d'être présents en CT selon **Mme Anne-Claire ROCTON (CFDT-Culture)**, car les questions de l'enseignement supérieur ou du numérique ont des répercussions dans toutes les directions métiers. Elle regrette que les véritables discussions ne se tiennent qu'entre chaque rendez-vous d'instance, ce qui ne relève pas du dialogue social.

Mme Anne-Claire ROCTON (CFDT-Culture) souligne également que ces critiques ne relèvent pas d'un problème de personne mais d'organisation de travail et de contenu. En effet, l'avis du CT est requis sur des sujets qui n'ont pas été débattus en amont, mais actés au sein de l'administration sans prendre en considération les représentants du personnel.

Ainsi, selon **Mme Anne-Claire ROCTON (CFDT-Culture)**, les modifications stratégiques en cours concernant la réorganisation du Ministère devraient nécessairement être discutées avec les organisations syndicales en amont, ce qui justifierait pleinement l'existence des instances de dialogue social, qui autrement ne jouent qu'un rôle d'exécution.

Mme Chantal DEVILLERS-SIGAUD (CFDT-Culture) partage les propos liminaires de la CGT. Selon elle, lorsque des points aussi fondamentaux que la réorganisation des missions du secrétariat général dans la conduite des politiques culturelles sont à l'ordre du jour, il est regrettable qu'un seul représentant des directions soit présent en CT. S'agissant du fonctionnement des instances du dialogue social, celles-ci semblent être considérées comme des chambres d'enregistrement, selon cette intervenante, dans la mesure où aucune concertation n'a été menée en amont sur les questions de réformes des missions transversales. Or, lors de la réorganisation de toutes les instances du dialogue social, le principe d'une concertation en amont semblait pourtant acquis. En revanche, concernant le point sur la mise en œuvre de l'accord sur les agents non titulaires, cette intervenante reconnaît qu'une concertation a bien lieu.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) considère que les questions de méthode ne sont jamais anecdotiques : mal abordées, elles ne permettent pas de mener des débats en bonne et due forme. Selon lui, il serait effectivement de meilleure politique, par anticipation de la séance, d'adresser les questions diverses à la Direction. Or, dans le cas précis de cette réunion, il s'avère que le SBADG n'est pas un point nouveau puisque le processus de mise en œuvre est entamé depuis longtemps. De même, la question diverse évoquée par Jean-Paul LEONARDUZZI sur la sous-traitance ne relève pas d'un sujet inédit.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) rappelle à ce titre que les représentants du personnel se sont longtemps battus au sein du Ministère au sujet de la sous-traitance, des entreprises extérieures et des prestataires, pour aboutir à une charte rédigée avec l'ancienne Ministre de la Culture Fleur PELLERIN après de longues négociations. Il est donc inadmissible, selon lui, de s'entendre de dire que ce sujet ne peut être inscrit à l'ordre du jour et doit être abordé en question diverse.

Par ailleurs, **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** rappelle qu'à chaque fois que le Ministère de la Culture a traversé des périodes difficiles, et que tous ses agents, contractuels et titulaires, ont été exposés à des risques sociaux et professionnels importants, les organisations syndicales ont su se retrouver dans un cadre très unitaire et souvent même unanime. Le CT de la direction générale des patrimoines était alors témoin de la volonté des organisations syndicales de tendre à une expression commune et à l'unité dans l'intérêt général.

Dès lors, **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** se déclare peu surpris que les interventions liminaires à ce CT soient convergentes. Il répète que les questions de réorganisation ne sont aucunement anecdotiques, mais relèvent d'enjeux de fond. C'est pourquoi il propose de reporter le point 4 de cette réunion, dont il avoue ignorer « *la langue* ».

M. Arnaud ROFFIGNON souligne que la Direction se déclare ouverte au traitement de toutes les questions soulevées depuis le début de cette réunion. Cependant, il regrette qu'un temps trop long soit consacré à ces questions en introduction de séance, alors que l'ordre du jour comporte plusieurs points importants et que le CT bénéficie de la présence du directeur général des patrimoines, dont l'emploi du temps est chargé.

M. Arnaud ROFFIGNON souhaiterait en effet pouvoir bénéficier pour le traitement du point 2 de la présence de l'ensemble des membres de la DGP, étant donné que ce sujet, en souffrance depuis des années, pourrait trouver une issue favorable ce jour.

M. Arnaud ROFFIGNON répète enfin que les points 2 et 3 ont fait l'objet d'échanges informels préalables et d'une information qu'il considère avoir été délivrée suffisamment en amont. S'agissant du point 4, considéré comme difficile par M. Franck GUILLAUMET, **M. Arnaud ROFFIGNON** souligne que la présence des experts permettra d'en expliciter le détail. Il souligne donc qu'il serait dommage de le reporter avant même qu'il ait pu être présenté.

M. Franck GUILLAUMET souligne que l'organisation syndicale dont il relève, la CGT, n'a pas vocation à se plaindre constamment, mais plutôt à revendiquer et à se battre afin d'obtenir des avancées sociales. Il se propose ainsi de dresser un jour, par écrit, la liste de toutes les victoires gagnées par la CGT, dont certaines très récentes. Par conséquent, il se déclare lassé de la caricature dont son organisation est victime. C'est pourquoi il estime que la requête de traitement des questions de fond telles que la politique culturelle doit être prise en compte sérieusement par la Direction.

La séance est suspendue.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) déclare que l'ensemble des organisations syndicales demande le retrait du point 4.

Par ailleurs, les représentants du personnel tiennent à faire savoir à la Direction que le CHSCT et le CT ont fonction d'instances différentes : l'une se consacre aux conditions de travail, l'autre aux missions exercées. Dès lors, un sujet traité en CHSCT ne peut être négligé ensuite en CT pour la simple raison qu'il a déjà été abordé précédemment.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) rappelle également que les représentations syndicales diffèrent entre les deux instances, ce qui justifie que les questions y soient traitées successivement avec le même soin. Par ailleurs, les organisations syndicales tiennent à ce que

les réunions préalables aux instances continuent de jouer un rôle de traitement en amont des questions, afin de favoriser la concertation.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) croit se souvenir que les accords de Bercy sont censés consacrer « *le dialogue et la concertation* ». Or, aujourd'hui, selon elle, la concertation n'a pas lieu au sein du Ministère de la Culture et les organisations syndicales sont placées « *devant le fait accompli* ». Dans ce contexte, il lui semble qu'il vaudrait tout autant que les délégués syndicaux s'accordent sur des votes défavorables unanimes, qui bloqueraient cependant toute discussion. Par conséquent, **Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture)** réitère la demande générale des organisations syndicales de retrait du point 4.

M. Arnaud ROFFIGNON déclare que le point 4 sera supprimé de l'ordre du jour, ce qui est selon lui regrettable puisqu'un dossier complet a été constitué pour expliciter le sujet. Une instance exceptionnelle sera donc organisée sur cette question, dès lors qu'une réunion préparatoire aura eu lieu.

L'organisation de réunions préparatoires en amont des instances se justifiait lorsque les sujets étaient soit complexes, soit sensibles, mais pas nécessairement lorsque ces critères n'étaient pas réunis. Il est entendu que les organisations syndicales souhaiteraient que ces réunions aient lieu avant chaque instance et sur chacun des points à l'ordre du jour.

Les représentants du personnel précisent qu'il s'agirait de réunions préparatoires dans le cadre de sujets relevant des réorganisations.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) approuve vivement le retrait du point 4. Elle considère par ailleurs qu'il devrait être facile au sein du Ministère, d'obtenir des documents intelligibles et « *en français facile* ». Autrement, selon elle, les technocrates incapables de produire de tels documents devraient s'interroger sur le rôle qu'ils jouent dans un service public.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souligne par ailleurs que la réforme de la MCIF interroge la politique de la tutelle du Ministère de la Culture sur ses établissements, et le rôle des services de l'administration centrale. Or aucune discussion n'est jamais envisageable sur ces sujets. Cependant, dans tous les établissements, tous les agents soulignent la « *sur-fonction* » de la fonction financière, au point que l'égalité de traitement est parfois négligée, dans un Ministère qui connaît des disparités considérables entre les services et entre les établissements. Cette situation entraîne des difficultés que la Direction doit prendre en compte.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) indique que le rôle de la centrale dans les politiques de tutelle vis-à-vis des services d'établissements n'est jamais discuté et souligne que le document transmis est incompréhensible, sans tenants ni aboutissants lisibles ni positionnement contextuel sur l'organisation de la tutelle.

M. Arnaud ROFFIGNON propose d'aborder ce point lors de la réunion de pédagogie qui sera organisée sur ces questions-là.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) ajoute que les notes d'évaluation de la Cour des Comptes sont bien plus lisibles que le document qui a été transmis.

M. Arnaud ROFFIGNON répète qu'il vaudra mieux aborder ce point lors d'une réunion spéciale, où seront fournis les éléments nécessaires à la note d'évaluation.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) souhaite procéder à une mise en garde avant de débiter le traitement des points à l'ordre du jour. Il rappelle que la RGPP (Révision générale des Politiques publiques) a affaibli le Ministère et n'a contribué ni à favoriser sa politique culturelle en direction de ceux qui en ont le plus besoin, ni à renouveler sa pensée. Selon lui, ce Ministère se trouvait donc très mal en point, comme avait pu le constater Mme Aurélie FILIPPETTI en prenant ses responsabilités de Ministre. Ensuite s'était ouverte une nouvelle séquence politique, en 2012, et depuis, les réorganisations se multiplient au fil des mois, tout comme les aménagements, bien que les instances représentatives soient convoquées (CTM, CTAC).

Or **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** doute de la pertinence du nombre de ces réorganisations et préconise plutôt de laisser les personnels assurer leurs missions.

Point 1 : Approbation du PV du CTAC du 17 novembre 2015 (pour avis)
--

Mme Anne-Claire ROCTON (CFDT-Culture) remercie les services d'avoir procédé aux modifications demandées. Elle s'étonne cependant de la réécriture du procès-verbal entre la version de janvier et celle d'avril, sans qu'elle en ait été informée.

M. Arnaud ROFFIGNON prend bonne note de cette remarque et indique que la Direction redoublera de vigilance sur ce point.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) signale que la CGT ne prend pas part au vote, car l'organisation syndicale avait souhaité que le CT AC de ce jour ne se tienne pas à cette date-là.

M. Arnaud ROFFIGNON entend ces propos et rappelle que M. Franck GUILLAUMET s'était exprimé à ce sujet lors d'une précédente séance.

M. Arnaud ROFFIGNON met aux voix le procès-verbal du CT AC du 17 novembre 2015.

Résultat du vote, auquel la CGT ne prend pas part.

Pour : CFDT-Culture (3 voix)

FSU (1 voix)

SUD-Culture (1 voix)

Le procès-verbal du CTAC du 17 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Evolution du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques de la sous-direction de l'archéologie (projet d'arrêté instituant la restructuration du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques) (pour avis)

M. Vincent BERJOT introduit le sujet, qui avait été abordé alors que les CT DGP étaient encore en vigueur, et au sein desquels les représentants syndicaux exposaient l'importance de la discipline de l'archéologie urbaine. Depuis, les politiques d'aménagement visent surtout à construire « *la ville sur la ville* » (à savoir les zones déjà urbanisées et habitées) plutôt qu'à choisir le « *tout extensif* », ce qui rend d'autant plus légitimes les questions d'archéologie urbaine et la place de l'architecte dans l'urbanisation.

M. Vincent BERJOT ajoute que le domaine de l'architecture urbaine est voué également à se rapprocher du domaine patrimonial, ce qui explique les propositions de rapprochement avec la Médiathèque du Patrimoine à Charenton.

M. Benoît KAPLAN annonce qu'il va exposer plus en détails les objectifs de cette évolution de la sous-direction de l'archéologie (SDA), notamment en ce qui concerne le projet de service du bureau d'utilisation des inventaires archéologiques (qui sera nommé bureau 1 au cours de sa présentation).

La compréhension des éléments de contexte de cette réorganisation s'avère nécessaire selon **M. Benoît KAPLAN** pour appréhender le projet d'implantation de l'antenne de Tours, essentielle en France pour l'archéologie urbaine.

M. Benoît KAPLAN se propose ainsi d'exposer l'évolution des missions du bureau 1, afin de faciliter la compréhension de la réorganisation proposée et l'arrêté de restructuration sur lequel les organisations syndicales sont consultées pour avis.

La sous-direction de l'archéologie urbaine est constituée de quatre bureaux, dont trois suivent la chaîne opératoire de l'archéologie. Dans ce cadre-là, le bureau 1 a une mission très spécifique, liée à la connaissance de la ressource archéologique et à sa liaison avec l'aménagement du territoire, point essentiel dans le déploiement de l'archéologie programmée et préventive.

Dans ce contexte, le bureau 1 est chargé d'une mission de prévention et de protection de la ressource archéologique. Tel est l'axe majeur qui a présidé à la création de ce bureau et autour duquel doit se déployer la continuité de sa mission.

M. Benoît KAPLAN rappelle qu'à son arrivée à la sous-direction de l'archéologie, en octobre 2014, il avait repéré certains besoins d'administration de l'archéologie, qui se trouvaient alors soit trop diffus au niveau de la sous-direction, soit insuffisamment organisés. Dans ce cadre-là, il lui avait semblé important d'envisager une constitution du bureau qui couvre l'ensemble des besoins d'administration de l'archéologie sur la question des ressources d'archéologie, dont celle que représentent la carte archéologique et la connaissance du patrimoine archéologique sur le territoire.

C'est pourquoi le projet de service du bureau 1 s'articule sur cette réflexion et vise à approfondir cette approche sur le territoire, en particulier au niveau de l'archéologie urbaine.

M. Benoît KAPLAN expose ensuite les points qui constituent la nouvelle approche du bureau 1 et les ressources de l'archéologie.

Outre la question de la connaissance du patrimoine archéologique, il lui a semblé important d'élever le niveau de construction de la politique archéologique au sein de la SDA en direction de points aujourd'hui essentiels à la vie des services régionaux d'archéologie et à l'ensemble des réflexions qui calibrent la politique d'archéologie sur le territoire national.

Ainsi, le BEUIA aura vocation à se transformer en bureau des ressources de l'archéologie, en comportant notamment une vocation plus structurée en analyse budgétaire. En effet, il a paru important à **M. Benoît KAPLAN**, sur le point des ressources budgétaires, d'encourager une vision plus synthétique des dépenses des SRA et un pilotage plus fin de ces approches sur les aspects de thématique archéologique. Par exemple, concernant la construction des budgets des SRA, une vision globale doit être élaborée afin de pouvoir transmettre des indications sur la manière de proposer des budgets liés à l'archéologie au sein des DRAC, notamment dans le domaine des chantiers de collection.

Pour ce faire, **M. Benoît KAPLAN** propose que le poste qui était directement rattaché au sous-directeur pour 0,75 % de son emploi du temps se trouve auprès de la chef de bureau, ce qui renforcerait la capacité d'analyse dans ces domaines.

Outre la question de l'analyse en ressources budgétaires, la réflexion sur les ressources humaines s'est imposée. Il s'agit là d'initier une réflexion sur l'évolution des métiers des archéologues, ainsi que sur le vivier des archéologues et sur les propositions de formations initiales et continues de ceux-ci. La réflexion porterait également sur le développement d'un réseau d'échange sur les pratiques en ce domaine afin de les harmoniser au niveau national. Dans ce cadre-là, un poste précédemment rattaché au sein du bureau 2 sera placé au sein du bureau 1, afin de pouvoir articuler l'ensemble de ces questions prégnantes. C'est ce poste qui aura notamment un regard particulier sur les enjeux de mobilité des archéologues entre les services régionaux d'archéologie, l'INRAP et les services de collectivités territoriales.

M. Benoît KAPLAN ajoute que les ressources de l'archéologie comportent également une problématique de ressources en systèmes d'information. La chef du bureau 1, bénéficiant de l'appui de son équipe, s'occupe de ces questions pour l'ensemble des SRA et de la sous-direction de l'archéologie. Ce bureau suit ainsi deux dossiers importants, ARCHE et PATRIARCHE.

M. Benoît KAPLAN souligne que le cœur de ce bureau est constitué de la ressource archéologique et l'aménagement du territoire. Il était important de pouvoir préserver l'ensemble des missions du bureau, notamment pour veiller à la prise en compte des données archéologiques, concevoir les outils documentaires juridiques et techniques, participer à la définition des méthodes et des normes des procédures, et accompagner les services déconcentrés sur des sujets de suivi de plan de gestion UNESCO. Cependant, le bureau 1 se trouvait dans une situation difficile quelques mois plus tôt, car il ne pouvait compter que sur sa chef de bureau. La Direction s'était donc engagée à ouvrir un nouveau poste sur cette mission, avec le recrutement d'une chargée d'étude venue du CMN, arrivée en poste le 1^{er} février. Celle-ci est également chargée de prendre en compte l'articulation entre l'aménagement du territoire et les politiques urbaines.

M. Benoît KAPLAN en vient alors aux raisons profondes de l'évolution des missions de l'antenne de Tours.

Selon lui, il existe une nécessité très forte de maintenir la capacité d'analyse sur le phénomène urbain en France, tout en ne perdant pas de vue l'évolution de la manière dont est appréhendé ce sujet, bien mieux pris en compte à la fois au sein des SRA et de l'INRAP.

Dans ce contexte, les missions de l'antenne de Tours présentent un intérêt certain, mais se trouvaient face à plusieurs problématiques : une problématique d'éloignement des services entraînant des difficultés managériales, et une menace, à terme, sur les capacités du Ministère à intervenir sur ce champ-là.

S'agissant de la relocalisation du fonds à Tours, plusieurs hypothèses avaient été émises, notamment à la Maison des Sciences de l'Homme et auprès de l'Université de Tours. Outre que ces localisations se sont avérées impossibles puisque les deux partenaires ont décliné l'offre par manque de place ou de faisabilité de l'opération, il semblait important que le Ministère de la Culture garde la souveraineté sur ce fonds, et ce, au moment où, au sein de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, un pôle archéologie est en train d'émerger. Dès lors, il a semblé que la valorisation de l'ensemble de ce fonds serait bien mieux articulée avec l'ensemble de l'archéologie au sein d'un pôle archéologie, d'autant plus que nécessité faisant loi, aucune autre proposition alternative viable n'avait été présentée par les partenaires en région Centre.

Il a donc semblé essentiel à la sous-direction de l'archéologie de traiter la question du fonds, étant donné que la mairie de Tours souhaite reprendre les locaux dans lesquels se trouve l'antenne de Tours, et que l'agent très compétent qui suit le fonds depuis de nombreuses années approche de la retraite.

Il est donc proposé d'intégrer le fonds qui comporte plus de 11 000 ouvrages au sein de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, avec une nouvelle synergie pour le projet d'établissement de la Médiathèque en liaison avec la sous-direction de l'archéologie.

Après l'exposé de ces éléments de contexte **M. Benoît KAPLAN** précise qu'il était nécessaire de trouver une solution pour les personnels en poste à Tours, sachant que ce sujet est en discussion depuis son arrivée en poste. En janvier 2015, ces agents avaient demandé à **M. Benoît KAPLAN** de leur faire des propositions, et réponse leur a été donnée par Mme Frédérique FROMENTIN, leur chef de bureau, au mois de mars. Il leur a ainsi été proposé de rejoindre les équipes à Paris afin de poursuivre leurs missions, mais les agents ont décliné cette proposition et souhaitaient pouvoir recevoir des propositions de poste pour évoluer à la suite de cette opération.

M. Benoît KAPLAN précise que cette opération consiste en une restructuration qui ouvre des droits pour les agents, et ajoute que c'est cet arrêté qui est présenté aujourd'hui au CT pour avis.

M. Benoît KAPLAN rappelle que dès réception du mandat de discuter et de faire des propositions, la sous-direction a agi selon la méthode suivante : les agents ont été reçus une fois par mois, pour discuter du fond (à savoir leur mission d'archéologie urbaine) et, en liaison avec le secrétariat général, avancer dans les propositions de réaffectation.

Au mois d'avril, une première journée de travail s'est déroulée à Paris, sur le sujet du fonds archéologique. Par la suite, une deuxième journée de travail s'est déroulée avec le secrétariat général sur la qualification de cette opération, l'ouverture des droits et les possibilités de poste pour consolider l'avenir des agents. Le directeur de la Médiathèque s'est ensuite rendu sur place, à Tours, au mois de mai, pour étudier notamment la question de l'approche et de la valorisation du fonds et proposer des postes en liaison avec les compétences des agents.

Un premier agent, dépendant de l'administration centrale du Ministère, souhaite donc rejoindre un poste dans l'Indre pour un projet de vie personnel. Il lui est donc proposé de rejoindre les Archives départementales, sur un poste centré sur ses fonctions de webmestre. Sa candidature a été présentée aux Archives et a reçu un accueil très favorable, en raison d'un fort besoin dans ce domaine sur place. Concernant ce cas précis, il existe donc une convergence entre le souhait de vie personnelle de l'agent et le projet personnel qui l'accompagne.

Un deuxième agent du Ministère souhaitant rester prioritairement à Tours s'est vu proposer un poste en relation avec ses compétences professionnelles axées autour de la cartographie au sein de l'UDAP de Tours. La DRAC Centre souhaitait pouvoir l'intégrer à Orléans, ce qui était contraire au vœu de l'agent. Une fiche de poste a donc été proposée par la sous-direction de l'archéologie à la DRAC Centre et au chef de l'UDAP, qui a été validée. La rencontre entre l'agent et la DRAC Centre est en cours d'organisation.

Le troisième poste concerne un agent de l'INRAP qui, dans son contrat avec l'établissement public, est placé directement au sein de l'antenne de Tours. Cet agent est chargé de la gestion de suivi du fond.

M. Benoît KAPLAN rappelle que la sous-direction de l'archéologie travaille étroitement avec l'INRAP pour trouver une solution viable pour cet agent, afin de respecter son choix de rester à Tours et sa volonté de pouvoir continuer à travailler sur le fonds. L'INRAP a ainsi produit une première proposition de poste, qui ne correspondait pas aux compétences documentaires de l'agent. Cette fiche a ensuite été transformée, puis présentée à l'agent. La sous-direction travaille à présent sur la mise en place d'un dispositif dans lequel cet agent serait chargé d'une mission d'une semaine par mois à la Médiathèque, prise en charge par le Ministère, afin qu'il puisse suivre le fonds auprès de l'équipe de l'établissement et en assurer la prise en main par la Médiathèque.

M. Benoît KAPLAN espère que la présentation de tous ces éléments de contexte et de propositions pourra aider les représentants syndicaux à rendre un avis sur l'arrêté de restructuration.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) rappelle que son organisation s'était abstenue en CHSCT, dans la mesure où la situation des agents n'était pas encore certifiée. Il signale que, lors de la séance précédente, il avait été indiqué que l'agent pressenti à présent pour l'INRAP souhaitait suivre le fonds à Paris. Or il semble que la situation ait évolué et **M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture)** en demande la raison.

Mme Frédérique FROMENTIN explique que l'agent concerné a fait part de son souhait de suivre le fonds, à raison d'une semaine par mois, car il ne souhaitait pas effectuer de pendulaire journalier ou hebdomadaire. Cette proposition a été reçue avec attention par

l'administration et apparaît réalisable, certains travaux pouvant en effet être réalisés à distance.

Selon **Mme Frédérique FROMENTIN**, il est très important qu'un suivi soit assuré dans le cadre du transfert du fonds, qui a été constitué par cet agent et se révèle de grande qualité. Voilà ce qui explique le changement dans le traitement du dossier. L'enjeu consiste ainsi à répondre du mieux possible aux *desiderata* des agents et à leur octroyer un nouvel élan professionnel, en cohérence avec leur vie personnelle.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) remercie **M. Benoît KAPLAN** pour cette présentation et souligne que ce dossier remonte à l'année 2013. Elle rappelle qu'à l'origine, la disparition du CNAU (Centre national d'Archéologie urbaine) de Tours avait été actée de manière unilatérale par la Direction, dans la mesure où la mairie de la ville avait insisté pour récupérer le Logis des Gouverneurs. A la suite de la mobilisation des organisations syndicales au CT DGP, un travail étroit, en lien avec les représentants du personnel, avait été mené.

Cependant, depuis 2013, la situation stagne selon **Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture)**. Elle précise qu'en 2014, il avait été décidé d'entamer une réflexion sur l'archéologie urbaine, afin de pallier un aménagement urbain très centré sur des processus extensifs par les villes et métropoles. Dans ce contexte, en 2014, un groupe de travail constitué d'archéologues, de collectivités territoriales, de l'INRAP, de représentants syndicaux et d'architectes s'était donné pour mission de repenser l'archéologie urbaine dans l'aménagement du territoire urbain, afin que l'archéologie ne soit plus considérée comme une nuisance mais comme un atout pour les municipalités, le public et la recherche scientifique. La dernière réunion s'est tenue en juin 2014 et, depuis, aucun suivi n'a été assuré. Les représentants du personnel ne savent donc pas en quoi les réflexions entamées ont pu être utilisées par la sous-direction de l'archéologie. Il avait été question également d'une convention entre la faculté de Tours et CITERES et il semblerait que la signature soit passée inaperçue.

Par ailleurs, la réflexion relative à l'archéologie urbaine au sein des missions du Ministère n'a pas abouti non plus selon **Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture)**. Celle-ci se souvient également que les agents rencontraient des difficultés avec les systèmes d'information de l'antenne de Tours qui n'étaient plus entretenus et ne permettaient pas non plus un accès extérieur. Un diagnostic devait être établi, suivi de propositions, mais ces démarches n'ont finalement pas été entamées.

Ce sont ces divers motifs qui expliquent, selon **Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture)**, l'étonnement des représentants du personnel quant à la présentation du projet par M. Benoît KAPLAN. En effet, celui-ci présente cette évolution du bureau comme émanant d'une volonté de la Direction, alors que cette dernière y avait été contrainte par les représentants du personnel qui avaient empêché la disparition de trois agents travaillant depuis trente ans à l'archéologie urbaine.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) considère en conclusion qu'aucune réflexion n'a été menée sur l'archéologie urbaine.

M. Emmanuel PIERREZ (CFDT-Culture) rappelle que le 17 novembre 2015, la Direction soulignait l'importance de la dimension humaine autour de cette problématique de réorganisation. Or, aujourd'hui, l'administration centrale constate qu'il n'existe aucune solution de relogement viable et propose donc une restructuration du bureau 1, dont le but est

d'améliorer sa capacité à agir pour le bien de l'archéologie. Cependant, il reste des points non réglés à travers cette restructuration, notamment la question de la reprise des bases Millefeuille et Terre Urbaine, ainsi que le devenir réel du fonds à la Médiathèque. Selon **M. Emmanuel PIERREZ (CFDT-Culture)**, les interrogations perdurent après cette présentation par M. Benoît KAPLAN.

M. Emmanuel PIERREZ (CFDT-Culture) s'étonne également qu'un plan de restructuration soit présenté ce jour alors que, durant le dernier CT, il avait été décidé de mener des études au préalable sur le sujet. Il considère également que la dimension géographique prime sur les compétences ou la volonté des agents de changer de poste et aurait donc dû être prise en compte prioritairement. Il en conclut que l'administration effectue là un retour sur ses engagements.

Mme Solange LAUZANNE (FSU) déplore que les représentants syndicaux doivent entériner une solution trouvée par la Direction, qui s'apparente à une « *dissolution* ». Il s'agit pour elle d'un gâchis intellectuel et humain. Elle rappelle ensuite qu'entre 2013 et 2014, à la suite de la demande de la mairie de Tours de récupérer ses locaux, les organisations syndicales s'étaient engagées à questionner les missions du CNAU et ses perspectives d'évolution au regard des besoins présents, ainsi que les liens potentiels qui pouvaient être tissés avec l'Université et le CNRS. Accorder des perspectives au CNAU pouvait assurer également un nouvel avenir aux agents dans les domaines où ils s'étaient investis pendant très longtemps. Ces démarches avaient donné lieu à des réunions où étaient conviés des représentants de diverses instances, afin de défendre un service en tant que centre de ressources, observatoire de la recherche urbaine, lieu d'échanges et de réseau.

Or, selon **Mme Solange LAUZANNE (FSU)**, la Direction a pris des décisions sans avoir en main l'ensemble des éléments et des engagements ayant nourri le dossier pendant deux ans. Elle précise que l'un de ces engagements consistait à créer un groupe de travail sur le projet, ainsi qu'à entamer une série d'explorations sur les locaux de Tours, mais ces dernières n'ont pas abouti. Le profil des locaux aurait pu être différent selon la nature du projet qui se serait développé.

Au vu de ces éléments, **Mme Solange LAUZANNE (FSU)** estime que les représentants syndicaux sont en droit de demander des comptes à la Direction sur ce qui est advenu.

Elle revient ensuite sur ce qu'elle considère comme le cœur du sujet de ce jour, à savoir le devenir des agents de Tours. Elle juge que la situation qui leur est proposée aujourd'hui est analogue à ce que les représentants avaient soumis en 2013 et ressent donc une impression de « *retour à la case départ* ».

Mme Solange LAUZANNE (FSU) souhaiterait par ailleurs savoir ce que sont devenus les engagements pris lors des années précédentes. Elle salue également la ténacité, l'engagement et le courage des agents concernés par la restructuration dans la mesure où ceux-ci continuent d'assurer leurs missions.

Enfin, s'agissant des propositions faites aux agents, **Mme Solange LAUZANNE (FSU)** remarque d'une part que ce qui constituait leur aventure commune à Tours trouve son point final puisqu'ils seront tous dispersés et que, d'autre part, une seule proposition leur a été présentée à chacun.

Mme Fabienne BERNARD (Sud) confirme qu'il s'agit d'un sujet au long cours et note que les éléments présentés par M. Benoît KAPLAN relèveraient davantage de la compétence du CHSCT que du CT.

Mme Fabienne BERNARD (Sud) rappelle que les représentants du personnel sont sollicités aujourd'hui sur l'arrêté concernant la prime de restructuration de service. Or une telle restructuration devrait entraîner dans l'arrêté une modification de la sous-direction de l'architecture, puisqu'une suppression de service est prévue. Par ailleurs, au vu des éléments dont disposent les représentants du personnel, **Mme Fabienne BERNARD (Sud)** considère que la sous-direction de l'archéologie va perdre deux postes, puisqu'un agent partirait aux Archives départementales de l'Indre et un autre à l'UDAP de l'Indre-et-Loire.

Mme Fabienne BERNARD (Sud) s'interroge sur les conditions de la mise à disposition d'un agent aux Archives départementales et demande quel sera l'emploi du temps de l'agent qui sera présent à la Médiathèque une semaine par mois.

Mme Fabienne BERNARD (Sud) considère enfin que la solution trouvée se déroule aux dépens des autres services. En effet, l'agent qui rejoindrait l'UDAP dépendrait de la DRAC Centre-Val de Loire et pèserait sur le plafond d'emploi. Selon elle, ces redéploiements devraient se dérouler dans le respect des conditions de travail et de l'organisation de la DRAC Centre-Val de Loire. Elle comprend que la sous-direction de l'archéologie est également compétente dans les UDAP mais précise que la fiche de poste doit être validée par l'autorité d'emploi au sein du secrétariat général.

M. Franck LENOBLE (CGT-Culture) souscrit à toutes les remarques précédentes. Il reconnaît que, sans la contrainte immobilière qui s'est présentée, le projet de restructuration n'aurait pas été d'actualité.

M. Franck LENOBLE (CGT-Culture) se déclare alerté par les raisons invoquées par M. Benoît KAPLAN sur les objectifs de la réorganisation. En effet, la mise en avant de l'amélioration de l'analyse budgétaire et de la réflexion sur l'évolution des métiers semble annoncer une baisse de moyens susceptible de modifier les missions. S'agissant de l'amélioration des systèmes d'information, les applications semblent vouées à être perdues.

M. Franck LENOBLE (CGT-Culture) considère que ces objectifs pourraient être appliqués à n'importe quel service au sein de l'administration, voire à tout service en général. Selon lui, d'autres réformes risquent de suivre celle-ci, dans la mesure où les réformes ont lieu chaque année pour pallier les manques des précédentes. Dans ce contexte, les représentants du personnel se déclarent peu confiants quant à l'efficacité du projet présenté.

Par ailleurs, si **M. Franck LENOBLE (CGT-Culture)** loue les efforts de l'administration pour avoir cherché des solutions, il regrette que la sous-direction de l'archéologie n'ait pas été davantage accompagnée par le service mobilité du secrétariat général, de manière à bénéficier d'un interlocuteur expert en la matière. En effet, certaines propositions semblent impossibles à mettre en œuvre, comme les relogements à Paris et d'autres n'ont même pas été envisagées, comme des redéploiements à Tours où les loyers sont bien plus abordables que dans la capitale.

M. Franck LENOBLE (CGT-Culture) souligne qu'il subsiste trop d'incertitudes au vu des remontées des agents concernés et que le scénario proposé n'est pas idéal. Il signale que les

choix sont présentés comme volontaires de la part des personnels, alors qu'ils ont été contraints. Dès lors, il s'avère difficile de donner un avis uniquement sur l'arrêté (qui est évidemment nécessaire pour les agents), étant donné que les organisations syndicales ne sont pas favorables au projet lui-même. Le résultat serait donc biaisé.

M. Franck LENOBLE (CGT-Culture) répète enfin que les agents auraient souhaité que le service mobilité soit davantage partie prenante, puisqu'on leur demande de décider de leur situation entre le 15 et le 30 juin.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) s'associe aux propos précédents. Elle rappelle que le groupe de travail de 2014 était destiné à construire un pôle public de l'archéologie, à l'instigation de la Ministre Aurélie FILIPPETTI. Le CNAU était alors considéré comme un outil au service d'une politique de long terme, avec le Centre National de la Préhistoire et le DRASSM (Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines). L'un des engagements pris consistait à envisager que ces centres ne se trouvent pas nécessairement à Paris, mais aux confins des territoires, en fonction des besoins.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) en déduit que la présentation de M. Benoît KAPLAN révèle les changements qui adviennent au plus haut niveau dans l'archéologie préventive. Au vu des difficultés de visibilité rencontrées aujourd'hui par l'archéologie du bâti public, elle en conclut que ce domaine est laissé à l'industrie privée de l'archéologie, avec son corollaire de *dumping* social et scientifique.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) précise en effet qu'aujourd'hui, au travers de la loi LCAP, la mise en concurrence de l'archéologie préventive n'est pas remise en cause, ce qui entraîne des situations lourdes de *dumping* social et scientifique. Dans ce contexte, l'intersyndicale proposait la maîtrise d'ouvrage de l'État. Or la Ministre de la Culture et le gouvernement s'y sont absolument refusés, alors que cette proposition n'allait pas à l'encontre des règles communautaires. Dès lors, les personnels de l'archéologie préventive, qui dépendent de l'administration centrale et restent des scientifiques (des conservateurs du patrimoine, des ingénieurs d'études et des assistants ingénieurs) vont devoir être compétents en analyses budgétaires très fines, ce qui augure d'un changement de leur métier.

Concernant la réflexion sur les ressources humaines annoncée par M. Benoît KAPLAN, **Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture)** rappelle à ce titre que l'archéologie est une compétence partagée, qui suppose une mobilité plus importante entre fonction publique d'État et fonction publique territoriale. Or cette mobilité n'advient pas, ce qui est problématique.

Enfin, s'agissant des systèmes d'information patrimoniaux ERP et Patriarche, **Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture)** rappelle que, depuis 2012, les organisations syndicales signalent en CHSCT ministériel qu'il existe d'autres systèmes d'information, notamment au sein de la Direction régionale des Affaires culturelles, qui sont mis à disposition des personnels. Selon elle, il serait nécessaire de revoir les équipements, qui sont répartis de façon inégale entre les DRAC, et de prendre conscience des difficultés de compatibilité provoquées par les systèmes d'information imposés.

Dans ce contexte, **Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture)** s'interroge sur la place de l'archéologie urbaine alors même qu'il n'a jamais existé autant d'opérateurs privés et publics intervenant dans ce domaine. La dispersion des données est selon elle extrêmement dommageable aujourd'hui à leur consolidation et à leur étude et ne peut faire l'objet de la

souveraineté de l'administration centrale sur leur préservation. Elle soutient que le CNAU, tel qu'il existait par le passé, n'était pas uniquement un fonds à valoriser, mais un lieu d'échanges et de débat.

Dès lors, **Mme Valérie RENAULT (CGT)** indique qu'il conviendrait d'avertir le CHSCT du patrimoine sur l'avenir des agents concernés par la restructuration.

En conclusion de son intervention, **Mme Valérie RENAULT (CGT)** souligne qu'il est difficile aujourd'hui d'obtenir au sein de ce comité technique des données sur les emplois dans tous les services. A chaque réorganisation, des reclassements sont imposés. Or il serait nécessaire selon elle d'établir des règles équitables à travers les restructurations, qui soient favorables aux agents et non pas leur faire subir une doctrine budgétaire délétère. Elle rappelle le positionnement intersyndical prônant l'arrêt total de toutes les suppressions d'emploi, comme le gouvernement l'a d'ailleurs décidé dans le domaine de l'aviation civile. Une telle attitude permettrait d'éviter les conflits entre les services.

M. Vincent BERJOT apporte quelques précisions sur les modalités de constitution du dossier qui a été présenté. Aucune modification dans les textes d'organisation de la direction générale des patrimoines n'a été apportée, raison pour laquelle aucun projet de texte modifié ou organigramme ne se trouve dans le dossier. Telle est la raison pour laquelle le seul point d'accroche concerne l'arrêté de restructuration.

Mme Solange LAUZANNE (FSU) rappelle que des groupes de travail avaient été constitués, qui devaient être relayés par un groupe projet. Or ce dernier n'a jamais vu le jour. Dans ce contexte, les organisations syndicales souhaitent connaître les pièces manquantes du processus. En outre, les représentants du personnel ont l'impression que la modification du bureau 1 ne prend que peu en compte la poursuite et l'évolution des anciennes missions du CNAU. De même, en matière de relocalisation, seule la préservation du fonds est prise en considération, ce qui ne préjuge pas de sa poursuite sur le long terme.

Mme Solange LAUZANNE (FSU) estime enfin que les offres proposées aux agents n'entrent pas dans le cadre de leurs missions précédentes au CNAU. Ces offres sont également très limitées. **Mme Solange LAUZANNE (FSU)** demande donc si d'autres possibilités de relocalisation ont été envisagées et exploitées.

M. Jean-Michel LOYER-HASCOET considère que les contraintes sont souvent porteuses de questions et invitent à revoir parfois les conditions de travail. Il confirme que le processus s'est avéré très long et que les agents de Tours souhaitent ardemment y mettre fin. Concernant les propositions présentées aux agents, elles prenaient également en compte leurs souhaits. En Indre, en dehors de l'UDAP, il n'existait pas d'autre possibilité de relocalisation pour l'agent qui désirait rester dans ce département, ce qui explique le choix porté sur les Archives départementales, où un poste pouvait être ouvert. Des fonctions ont également été proposées à Paris pour les agents, de manière à leur offrir la possibilité de conserver la totalité de leurs missions précédentes.

M. Jean-Michel LOYER-HASCOET entend parfaitement que ces propositions parisiennes supposaient des contraintes familiales et financières. C'est ce qui explique pourquoi des solutions parallèles ont été envisagées. L'arrêté qui nomme cette opération permet également d'accompagner potentiellement les conditions d'exécution de l'opération. Par ailleurs, l'accompagnement du fonds proposé à l'un des agents lui permettra de transmettre un savoir-

faire à l'ensemble des services de l'archéologie, et de continuer à enrichir ce fonds, dans la mesure où il était impossible de le maintenir à Tours.

M. Jean-Michel LOYER-HASCOET estime ainsi que les solutions trouvées seront l'occasion pour les agents, durant les années qu'il leur reste à exercer leur métier, de poursuivre leurs missions dans un univers stabilisé.

M. Benoît KAPLAN souligne que les discussions menées avec les agents ont toujours suivi une démarche progressive.

Concernant le comité de pilotage envisagé en 2014, celui-ci devait inclure la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et l'UMR CITERES. Or ces partenaires n'ont pas répondu présents ni pris la mesure des responsabilités afférentes à ce rapprochement. L'UMR CITERES demande toujours la cotutelle avec le Ministère de la Culture, mais ne se montre pas en capacité de prendre le fonds en charge. Par ailleurs, il n'a pas proposé non plus de projet scientifique. De son côté, la MSH a également signalé qu'elle ne prendrait pas le fonds en charge. Au vu des ambitions exprimées par les groupes de travail de 2014, la sous-direction de l'archéologie a donc pris acte de l'absence de partenaires substantiels sur le plan scientifique à Tours. C'est pourquoi elle s'est dirigée vers un partenariat avec la Médiathèque, afin de préserver ces ambitions élevées.

Mme Frédérique FROMENTIN confirme que le bureau dont elle a la charge, et qui est en cours de construction, travaille sur la question de la carte archéologique nationale. Cette dernière rassemble et ordonne l'ensemble des données archéologiques de la France, qui concernent l'inventaire archéologique topographique, l'historique des recherches (c'est-à-dire les opérations réalisées sur le terrain), les sources documentaires (photographiques, graphiques, etc.) et la gestion des archives des sols (la prise en compte de la donnée archéologique dans les problématiques d'aménagement du territoire). Ce bureau est donc très transversal et s'interroge sur la qualité des données de l'archéologie, leur devenir et leur préservation, et ce dans tous les contextes (urbain, périurbain, littoral, montagnard, etc.).

Mme Frédérique FROMENTIN rappelle que la problématique de l'archéologie urbaine était traitée à Tours, au CNAU, qui a connu une époque de splendeur mais dont le conseil scientifique a disparu en 1996. Depuis lors, l'équipe se contentait d'exécuter des tâches sans missions définies, et la fréquentation avait considérablement baissé, tout comme les commandes.

Mme Frédérique FROMENTIN relate qu'avant la dernière réunion du mois de juin 2014, elle avait accompagné M. Marc DROUET à une visite auprès de la MSH et du vice-président à la recherche de l'Université de Tours. La MSH et l'Université avaient alors annoncé ne pas avoir les moyens de reprendre les équipes et le fonds. Il leur a donc été proposé de travailler sur des problématiques de recherche en commun avec le CNAU, autour de la question de l'archéologie de la ville. C'est à cette occasion qu'avait été proposée la constitution d'un groupe de travail multiforme, interinstitutionnel, qui aurait été porté par la convention-cadre soumise à cette période. Or cette convention n'a pas été signée car la MSH et l'Université se sont désistées six mois plus tard. Malgré tout, l'administration est restée très vigilante quant aux missions des trois agents du bureau concernés aujourd'hui par une relocalisation.

S'agissant du montage d'un pôle archéologique avec la Médiathèque, **Mme Frédérique FROMENTIN** explique que les réflexions menées durant les trois réunions de travail ont été

largement prises en compte. Il ne s'agit pas uniquement de conserver le fonds, mais de recréer une dynamique avec l'outil Médiathèque, qui peut permettre de bénéficier d'un réseau central. Il s'avère nécessaire selon elle de développer l'animation d'un centre de ressources spécialisé sur les études urbaines avec des centres existants et qui se trouvent principalement en Île-de-France. Par ailleurs, un audit a été réalisé à Tours début 2014, qui a révélé que les outils utilisés dataient de trente ans. L'idée consistait donc à intégrer des systèmes d'information patrimoniaux – ce qui avait été refusé par le CNAU en son temps –, dont Patriarche et le catalogue indexé de l'archéologie nationale et internationale FRANTIC en collaboration avec le CNRS. Quant à la base de documentation, elle restera en l'état, car elle est construite de telle sorte qu'elle ne peut enrichir la connaissance des entités archéologiques.

Mme Frédérique FROMENTIN ajoute qu'au sein de la Médiathèque se trouvent « le casier de l'archéologie », qui rassemble des données d'archives de l'histoire de l'archéologie française (de la guerre de 1939-1945 aux années 1990), ainsi que l'ensemble des rapports d'opérations de terrain (programmées et préventives) depuis l'origine même du service. Il semblait donc sensé de recréer un centre autour de la Médiathèque. Un observatoire de l'archéologie urbaine avait également été envisagé afin de dresser une cartographie et de prendre du recul sur 30 ans d'archéologie de la ville.

Mme Frédérique FROMENTIN conclut que toutes ces questions sont bien prises en compte par son bureau, tout comme celles de traitement de vocabulaire de la ville, avec plusieurs partenaires. Recréer un centre de ressources, un observatoire, un lieu de débat autour de l'objet Médiathèque ainsi qu'un centre de recherche ne peut donc advenir de manière institutionnelle qu'avec des partenaires en lien et autour de la Médiathèque.

Mme Solange LAUZANNE (FSU) considère que les réponses apportées par Mme Frédérique FROMENTIN ne répondent pas à toutes les questions posées précédemment. La première partie de la réponse concernant la MSH et l'UMR ne lui semble pas compréhensible, dans la mesure où le projet d'alors était destiné à ce que la sous-direction de l'archéologie devienne pilote d'une opération de mise en réseau de centres de recherche travaillant sur la ville. L'UMR de Tours n'était alors pas destiné à devenir un partenaire exclusif. D'autres UMR de France s'étaient déclarés intéressés, dont Marseille. L'idée initiale se présentait donc davantage comme une mise en réseau pilotée par le Ministère, et non pas comme un seul et unique partenariat avec l'UMR de Tours. S'agissant du pôle public, il s'agissait d'une décision prise en réunion par Mme MARECHAL.

En ce qui concerne le positionnement du fonds à Charenton, **Mme Solange LAUZANNE (FSU)** croit savoir que la Direction de la Médiathèque n'envisageait cette possibilité qu'à la condition de la venue de personnel compétent pour le faire vivre et le déployer.

Par ailleurs, **Mme Solange LAUZANNE** précise que l'indexation mise au point par le CNAU pour décrire les objets urbains ne pouvait pas entrer dans FRANTIC, ce qui expliquait leur refus d'y entrer.

Mme Frédérique FROMENTIN répond que le CNAU s'était marginalisé depuis quelque temps quant à l'indexation sur les objets urbains.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) souhaiterait aborder les capacités opérationnelles : il lui semble avoir compris qu'à court et moyen terme, la sous-direction de l'archéologie perdra trois emplois.

Pour sa part, **Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture)** admet que le CNAU ne soit plus fréquenté depuis plusieurs années, mais elle s'interroge sur les actions du Ministère destinées à le préserver. S'agissant de l'audit des outils informatiques, des actions immédiates avaient été préconisées pour 2014-2015, puis pour 2016-2018. Elle s'interroge donc sur le devenir de ces préconisations.

Selon **Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture)**, l'administration prend des engagements qui ne sont pas suivis d'actions réelles. Elle déplore par ailleurs que les agents et les compétences soient dispersés. Au final, il semblerait que le seul impératif soit dicté par la disparition programmée, à Tours, des agents dépendant de la sous-direction de l'archéologie. Ces opérations semblent entrer dans le plan de réduction des sites du Ministère de la Culture, et pas dans une politique d'archéologie urbaine comme le prétend l'administration.

M. Benoît KAPLAN souligne que c'est le désistement de la MSH et de l'UMR CITERES qui constitue *in fine* le nœud du problème. L'UMR CITERES n'étant pas directement centrée sur l'archéologie, elle ne s'est pas pleinement engagée sur les pistes envisagées. Voilà pourquoi la proposition de recentrage sur un outil du Ministère de la Culture, sur les Archives à la Médiathèque et sur le pôle archéologie permettait que ce fonds reste directement géré par des agents du Ministère de la Culture, comme le souhaitait M. Benoît KAPLAN en tant que sous-directeur du bureau de l'archéologie. Ce positionnement de l'archéologie urbaine sur ce pôle pourra ainsi s'avérer fructueux au fil des décennies.

En outre, **M. Benoît KAPLAN** considère que l'administration explique clairement les réalités aux agents patrimoniaux. Par ailleurs, le cadre de catégorie A intégré à la sous-direction pourra ainsi prendre en charge les aspects opérationnels sur les emplois.

S'agissant du fonds, l'objectif de la mission de l'agent concerné est de réaliser une mise en lien avec l'ensemble des équipes INRAP, car personne ne connaît mieux le fonds que lui. En ce qui concerne la connexion des systèmes d'information, une réflexion est menée actuellement au sein de la DGP afin de trouver, à l'échelle du service du patrimoine, une réponse qui permette de prendre en compte les missions de la MSDHEP et celles de la SDA.

Mme Solange LAUZANNE (FSU) conclut les débats en déclarant : « *Quels que soient les ânes, on ne fait pas boire les ânes qui n'ont pas soif.* »

La séance est suspendue.

M. Frédéric MAGUET (FSU) signale que les organisations syndicales se trouvent dans une position inconfortable face à cette question. S'il admet que le contenu du dossier lui échappe, n'étant pas archéologue lui-même, il lui semble que le Ministère de la Culture détruit ou laisse détruire un service, voire un pan de politique à travers l'archéologie. La loi LCAP n'a été que timide dans son soutien à la politique publique d'archéologie, que ce soit au travers d'un éventuel monopole d'État sur les fouilles ou d'une maîtrise d'ouvrage. Ce service, dont l'importance historique n'est remise en doute par personne, se retrouve au final rapatrié à la Médiathèque du Patrimoine avec une modification de ses missions.

Selon les organisations syndicales, voter pour cette restructuration, qui ouvre des droits aux agents, équivaldrait à une approbation forcée du reste du projet, considéré comme un démantèlement. L'ensemble des organisations syndicales refuse donc de prendre part à ce vote

et déclare que l'administration devra prendre ses responsabilités quant à l'état de cette question.

M. Arnaud ROFFIGNON souhaiterait vérifier si ce refus de prendre part au vote équivaut ou non à une abstention.

Mme Isabelle GADREY indique que, dans l'article 47 du texte, il est mentionné que l'avis est réputé avoir été donné ou la proposition formulée.

L'avis est donc réputé avoir été donné sur ce projet d'évolution du bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques de la sous-direction de l'archéologie.

M. Arnaud ROFFIGNON demande confirmation aux organisations syndicales qu'une question diverse aura bien pour objet les difficultés de mise en œuvre en termes RH de la réforme du SBADG.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) ajoute qu'une autre question diverse concerne le statut de l'Agence de la Langue française, ainsi que son positionnement par rapport au Ministère.

M. Arnaud ROFFIGNON souhaite lui aussi que des réponses puissent être apportées à ce sujet lors de ce CT.

Concernant la question diverse qui a pour objet les prestataires, **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** rapporte que les conditions de travail au gardiennage se sont dégradées, et que les organisations attendent des explications à ce sujet.

M. Arnaud ROFFIGNON indique que s'agissant de cette question, la Direction avait déjà mentionné qu'elle se trouve en attente des éléments juridiques du conseil afin de pouvoir les opposer et discuter avec le conseil de la société concernée.

Point 3 : Evolution de l'organisation du SCPCI : redéfinition des missions du DPN (et changement de dénomination) et du DREST (projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 19 novembre 2009 relatif aux missions et l'organisation du secrétariat général) (pour avis)

M. Arnaud ROFFIGNON indique que le dossier remis aux organisations syndicales comporte :

- une note expliquant les modalités possibles d'évolution du SCPCI,
- les organigrammes-cibles des deux départements en question,
- deux annexes sur la fonction numérique et la politique d'enseignement-recherche au sein du Ministère,
- ainsi qu'un document, demandé en fin de séance du dernier CHSCT, portant sur les informations déjà connues de la situation.

Mme Maryline LAPLACE annonce qu'elle expliquera le contenu du point 3 en présence de Naomi PERES, chef du département du numérique, et d'Astrid BRANDT GRAU, chef du département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie.

Le projet d'évolution proposé, et qui nécessite une légère modification de l'arrêté présentant les fonctions du service, est simple et répond à deux objectifs au sein des deux départements précédemment cités.

Le premier vise à donner davantage de visibilité à la mission d'animation sur tous les enjeux du numérique, avec un renforcement du département du numérique et l'affichage de sa dimension de stratégie et d'innovation, d'où la proposition d'une nouvelle dénomination. Il ne s'agira plus d'un département de programme numérique, comme il avait pu s'appeler au moment où il était producteur de sites Internet, mais d'un département de l'innovation numérique, avec un rôle transversal sur tous les services du Ministère et tous les EP, afin d'ouvrir une réflexion sur les enjeux du numérique. Tous les services garderaient en leur sein des référents numériques qui travailleraient en réseau.

Le second objectif vise le département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie : à la fin de l'année 2014, un rapport de l'Inspection générale a été rendu sur l'organisation de ces fonctions au sein du Ministère, préconisant de laisser la tutelle des établissements au sein des directions métiers, et soulignant en revanche l'importance que le Ministère puisse participer aux réflexions stratégiques nationales en cours sur le sujet. Ainsi, le DREST se resserre autour des missions de coordination de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec une attention particulière portée à la culture scientifique, technique et industrielle.

Mme Maryline LAPLACE ajoute à ce titre que Mme Astrid BRANDT GRAU et son équipe avaient animé une réflexion ayant conduit à l'écriture d'un rapport sur toutes les actions que les musées, services à compétence nationale et établissements publics réalisent en matière de transmission de la culture scientifique. Une commission nationale, coprésidée par le Ministère de la Culture, s'étant attachée à ce sujet, il est apparu important de faire apparaître très clairement cette mission au sein du DREST.

Cette réaffirmation de l'importance du numérique et de la nécessité de bien coordonner enseignement supérieur, recherche et technologie, a conduit la Direction à considérer, en accord avec les agents concernés, que les questions de numérisation devaient rejoindre le département du numérique, de même que toutes les questions de gestion des données et de participation aux réflexions à l'échelle européenne en matière de données numériques, notamment dans le cadre de la bibliothèque numérique Europeana.

Mme Maryline LAPLACE conclut son intervention en répétant que ces transformations se traduisent par des reformulations sur la mission du service ainsi que sur chacun des deux départements, destinées à indiquer que la numérisation sera traitée désormais auprès du département du numérique et à mieux correspondre aux réalités des missions exercées par les services et les deux départements.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) rappelle que le CHSCT avait voté à l'unanimité contre ce projet, en raison de l'effondrement des emplois au fil des années. Cette préoccupation perdure à ce jour, car le nombre d'emplois présenté dans le projet ne correspond pas à la charge de travail réel au sein du SCPCI. Les organisations syndicales auraient souhaité bénéficier d'une vision claire des missions, avec un focus sur les moyens mis en place à long terme pour les assurer.

Mme Maryline LAPLACE explique que le tableau remis sur table est une photographie de l'existant, qui prend en compte les personnels actuellement comptés dans les effectifs (aucune évolution ou départ n'ont été anticipés en l'absence de certitudes), ainsi que les mouvements connus à ce jour (à savoir les deux recrutements confirmés aux DREST et au DPN, et le départ en retraite confirmé).

Mme Maryline LAPLACE ajoute que les mouvements à venir relèvent d'un exercice prospectif à plus long terme.

Concernant la mission de la politique documentaire, un agent bénéficie d'un statut « *en mission* », pour lequel une pérennisation de poste sera demandée. Cela correspond à ce qui avait été présenté lors de la réorganisation de la fonction documentaire entre la DICOM et la mission de la politique documentaire. Là encore, cet agent ne pouvait pas être inscrit dans le tableau, dans la mesure où il se trouve sous le plafond d'emploi.

M. Arnaud ROFFIGNON précise que l'ambition 2016 consiste à recréer des plafonds d'emploi pour l'ensemble des services du secrétariat général, afin de pouvoir constituer une base solide à partir de laquelle des décisions d'évolution, d'augmentation ou de diminution peuvent être prises.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) fait remarquer que le manque de perspectives à moyen et long terme suscite les inquiétudes des organisations syndicales sur une possible fragilisation (en emploi, en compétences et en capacités à agir) du DREST. Afin d'éviter de brouiller le débat sur le projet, il serait important d'obtenir des engagements officiels sur le plafond d'emploi à venir. Selon lui, il ne serait pas infondé de souhaiter que ces missions essentielles au Ministère soient renforcées en termes de moyens humains.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) revient ensuite sur le contenu du projet lui-même, qui touche à la fois aux enjeux du numérique et à la question de la numérisation. Il rappelle que c'est sous le quinquennat précédent qu'était né le débat sur la numérisation des données et les données numériques natives, à travers des projets aux budgets conséquents, mais que le bilan de cette séquence ne permet pas, à ce jour, d'affirmer que les politiques de numérisation ont intégralement abouti.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) rappelle également que la numérisation doit être accompagnée d'une politique numérique basée sur la diffusion et la distribution des données. Or cette question n'a jamais été assez approfondie.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) se félicite donc que la note transmise annonce le maintien de ce département au sein de l'administration centrale et pas son transfert sous la férule du Cabinet de la Ministre.

En ce qui concerne les motivations du projet lui-même, **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)** se réjouit qu'il soit basé sur une vision pragmatique. En effet, il semble porter sur la mise en synergie et le développement de projets, ce qui constitue une « *bouffée d'oxygène* ». Un autre enjeu fondamental reste la question des publics : il est nécessaire que le Ministère avance sur ce sujet. Les politiques du numérique pourraient accélérer cette politique, ce qui poserait la question des contenus et des vecteurs de diffusion.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) conclut son intervention en rappelant que la société vit actuellement une transformation anthropologique, par le biais des nouvelles

technologies, des réseaux sociaux, etc. Dans ce contexte, une parole politique forte serait nécessaire, or celle-ci manque actuellement, notamment depuis l'arrivée d'Audrey AZOULAY. Si ce projet est porteur d'espoir, il doit donc s'inscrire dans le sillage d'une ambition ministérielle plus ample, comme l'est par exemple la réflexion sur le Musée du XXI^{ème} siècle.

M. Arnaud ROFFIGNON partage ces réflexions et assure qu'elles traduisent justement les ambitions de ce projet. En effet, cette transformation est d'abord destinée à créer un nouvel outil de travail sur ces problématiques et à franchir un cap en matière de numérique pour imprégner l'ensemble du fonctionnement des services. Il s'agit également, pour le Ministère, d'initier une stratégie du numérique et de la recherche pour la fin de l'année, qui donnera lieu à de nouveaux échanges.

M. Arnaud ROFFIGNON ajoute que cette stratégie du numérique devra être mise en résonance avec les acteurs de la société civile et pas rester « *dans l'entre-soi* ».

M. Frédéric MAGUET (FSU) croit comprendre que des groupes de travail se sont organisés en préparation de ce texte, sous l'égide du CHSCT. Or la composition du CHSCT et du CT ne présentant pas les mêmes représentations, la FSU ne se trouve pas conviée aux réunions du CHSCT et ne reçoit que des échos indirects de ces groupes de travail.

M. Frédéric MAGUET (FSU) demande donc que cette asymétrie soit prise en compte pour le traitement des dossiers du CT.

M. Arnaud ROFFIGNON rappelle que la FSU faisait partie des destinataires de la lettre de convocation à la réunion du groupe de travail.

M. Frédéric MAGUET (FSU) convient qu'une erreur de compréhension a dû se produire. Il affirme que la politique du Ministère en matière de recherche manque de clarté, d'une part car les missions du SG et de la direction métiers ne sont pas assez différenciées, d'autre part car les orientations stratégiques ne semblent pas suffisamment transparentes. Il déplore également que les organisations syndicales n'aient pas été conviées au groupe de travail recherche.

En outre, selon **M. Frédéric MAGUET (FSU)**, les tournures lexicales de cet arrêté modificatif semblent annoncer une potentielle perte d'ambition vis-à-vis des missions du DREST. En effet, l'ancienne formulation, qui mentionnait « *il conduit la politique et coordonne les actions en matière de culture scientifique et technique* » est remplacée par « *il soutient et accompagne les actions en matière de culture scientifique et technique* ». Par conséquent, **M. Frédéric MAGUET (FSU)** demande quelles évolutions sous-tend cette évolution lexicale.

Par ailleurs, il note que l'organisation-cible du département DREST compte un gestionnaire de la recherche dont la tâche consiste à suivre l'accord-cadre et donc à intervenir dans des affaires qui ne relèvent pas spécifiquement du secrétariat général et qui incluent des interactions avec les entités de recherche des directions métiers.

M. Frédéric MAGUET (FSU) souhaiterait également savoir quelles articulations sont prévues entre le DREST et le CNESER. D'une manière générale, la recherche culturelle reste un sujet encore flou, que les directions scientifiques du Ministère devraient pouvoir éclaircir,

notamment en ce qui concerne l'autonomie des montages méthodologiques et la maîtrise des orientations académiques.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) considère que ce projet ne constitue pas uniquement une réorganisation de service, mais interroge également les politiques culturelles. Il est difficile actuellement de percevoir comment s'articulera le travail avec les autres directions (DGP, DGMIC et DGCA) et opérateurs, et comment s'intégrera le vecteur numérique. Selon elle, le numérique fait actuellement partie de la vie de chacun, et l'innovation caractérise ce secteur au même titre que ceux de l'automobile ou du parfum. Les documents fournis, s'ils apportent quelques éléments de compréhension sur les orientations stratégiques, la coordination et la transversalité, n'évoquent pas en revanche le rôle des autres directions, notamment en ce qui concerne le droit d'auteur, l'*open data*, etc.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) affirme enfin que la problématique du numérique dépasse le sujet de la dénomination ou de la réorganisation.

Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires) rappelle que le département programme numérique était mal baptisé, puisqu'il n'avait travaillé depuis 2010 que sur la programmation du site Histoire des arts. Cette appellation réduisait déjà les missions assumées par ce département. La nouvelle dénomination, qui place ce département dans le champ de l'innovation, lui permettra de continuer à approfondir ce sillon. De plus, le transfert d'agents et de la politique de numérisation permettra de prendre en compte les dernières innovations. Cependant, la question du travail avec les différentes directions reste en suspens, car le SCPCI est destiné à accompagner les autres DG dans leurs propositions. Dans ce cadre, **Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires)** appuie le changement de dénomination du département.

Le point d'achoppement vient plutôt du DREST, car la fin du suivi de l'enseignement supérieur par un adjoint constitue un mauvais signal auprès des autres DG. Voilà pourquoi SUD-Culture Solidaires maintient sa réticence sur le projet.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) partage les réticences de Mme Fabienne BERNARD. L'absence d'un adjoint ayant pour mission de coordonner l'enseignement supérieur ne constitue pas un bon signal, d'autant plus que les DG métiers n'ont pas encore développé d'expertise en ce domaine. Ce changement entraînera de nouvelles charges de travail pour les services, alors que trois personnes se trouvent déjà surchargées. Se pose donc la question de la prise en charge du suivi de l'enseignement supérieur.

M. Arnaud ROFFIGNON souligne que la réponse à la question de l'emploi ne pourra être donnée qu'à l'issue des conférences RH.

M. Arnaud ROFFIGNON propose ensuite de concentrer les débats sur le numérique, afin de bénéficier de la présence de Mme Naomi PERES.

Mme Naomi PERES remercie les représentants du personnel pour l'intérêt qu'ils portent au projet de ce département. Elle rappelle que la note présentée en CT sur la proposition de positionnement du département est le résultat d'une large consultation auprès des directions générales, des DRAC, de nombreux établissements publics et de la société civile (notamment d'incubateurs, de jeunes *start-ups* culturelles, etc.), et qu'elle portait sur les besoins de ces différents acteurs.

S'agissant de l'innovation numérique, **Mme Naomi PERES** affirme qu'en réalité, ni l'innovation ni le numérique ne sont l'apanage de ce département. Toutefois, le Ministère ne disposant pas d'une compétence d'excellence en termes d'innovation numérique, il était nécessaire de recréer un lien entre les acteurs de la R&D, les *start-ups* et les institutions publiques. L'action des directions métiers était en effet apparue comme encore relativement faible sur ces sujets.

Ces constatations donneront donc lieu à un accompagnement juridique, à un accompagnement financier (symbolique avant tout), et à l'élaboration de doctrines sur le besoin d'un positionnement politique (à travers notamment un projet d'axe stratégique et une réflexion sur des partenariats éventuels, ou non, avec les géants du Web).

La question des modèles économiques est par ailleurs bien identifiée, puisque la refonte d'un poste dénommé « économie des données culturelles » est prévue.

En ce qui concerne le travail avec les autres services du Ministère et les directions générales, le projet a été élaboré en concertation avec leurs personnels, dans l'objectif de délimiter les champs de compétences de chacun.

Par ailleurs, le projet vise à s'occuper de la politique des publics, d'autant plus qu'il s'agit de l'une des missions du SCPSCI. Il s'est avéré en effet que si les directions générales se montrent compétentes vis-à-vis de leurs publics premiers (qu'il s'agisse des professionnels ou des amateurs), elles sont bien moins expertes sur les usages dits du grand public numérique, qui reste à conquérir, tout comme le territoire numérique en général. L'innovation portera donc principalement sur ce domaine des publics et des usages. Le département ne pourra cependant pas agir seul mais en tissant des liens avec l'écosystème de l'innovation et les inventeurs du numérique de demain. Il soutiendra le numérique dans les autres services et accompagnera les porteurs de projets, plutôt qu'il ne portera des projets lui-même.

Enfin, **Mme Naomi PERES** revient sur la numérisation, enjeu culturel majeur pour la mise à disposition de contenus culturels sous format numérique. Elle rappelle qu'un moratoire de numérisation sur le plan national s'est déroulé ces deux dernières années et que le département a également lancé des consultations auprès de plusieurs DG à ce sujet, portées par un agent du DPN, à sa demande. Le développement de la numérisation passera ainsi par une consultation assez large des différents acteurs ministériels et extérieurs.

Mme Naomi PERES précise qu'il convient de distinguer la numérisation à vocation de diffusion auprès des publics et la numérisation à vocation patrimoniale. Le plan de numérisation, historiquement porté par le 224, s'appuiera sur des standards de mise en ligne, adoptés afin de garantir la diffusion et l'accès de tous aux contenus, sur une déconcentration en direction des DRAC, sur des priorités triennales (avec une marge destinée à faire face à des projets politiques tels que La Grande Collecte), et sur les trois grands opérateurs de numérisation que sont la BNF, l'INA et les Archives nationales.

Mme Naomi PERES affirme qu'il ne s'agit à ce stade que d'orientations, dont la réalisation dépendra des moyens financiers qui seront octroyés et des consultations à venir.

Par ailleurs, le département est maintenu au SG et donc au SCPCI, ce qui permet de conserver une cohérence dans l'articulation du travail avec les autres départements du service.

Mme Naomi PERES se réjouit également que le département ne devienne pas la délégation du numérique, qui aurait vocation à récupérer tous les agents spécialisés en numérique du Ministère.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) remercie Mme Naomi PERES pour la clarté de ses explications. Elle revient ensuite sur les fondements du SCPCI, à la démocratisation duquel les différents ministres se sont attachés. Cependant, concernant les perspectives en matière de capacités opérationnelles, la transparence manque toujours.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) rappelle ensuite que le rapport Mettling (datant de 2015) était destiné à dresser un bilan du nombre de métiers touchés par le numérique, et que le Ministère de la Culture manque en ce sens d'une véritable visibilité sur les métiers et missions concernés par ce domaine. Or les agents nourrissent une attente à ce sujet, car certains métiers vont être considérablement touchés par le numérique. Il est donc primordial d'anticiper ces transformations.

Par ailleurs, **Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture)** souligne que les sites Internet sont des moyens très importants pour les services déconcentrés, car ils leur assurent une visibilité sur toutes les missions en matière de service public.

S'agissant des politiques de démocratisation, les organisations syndicales s'inquiètent que les moyens en experts et fonctionnaires ne soient pas accordés au SCPCI, alors que ce service devrait guider les futures politiques du Ministère de la Culture et lui donner une orientation. Or ce service subit des coupes de postes budgétaires, ce qui ne relève pas d'une politique acceptable selon les représentants syndicaux.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) exprime ainsi la crainte des organisations syndicales que le secrétariat général ne soit pas en mesure d'accorder les moyens suffisants pour mettre en œuvre la politique de la Ministre. Or le CT devrait disposer d'une vue à long terme sur les emplois, ce qui n'est pas le cas actuellement. Voilà pourquoi les membres du CT ont besoin de savoir si au-delà du 28 août, en 2016, 2017 et 2018, il sera question de supprimer des emplois, notamment au SCPCI, qui ne pourrait alors plus mener à bien les missions qui lui sont attribuées.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) dénonce ainsi, au nom de toutes les organisations syndicales, le dysfonctionnement du CT qui ne dispose pas d'une vision élargie sur les capacités opérationnelles du SCPCI.

M. Arnaud ROFFIGNON répond que le document présenté constitue une photographie de l'emploi dans le service à l'instant T. Il n'est pas possible actuellement de répondre ce jour à la question posée, car la consultation de l'ensemble des services n'est pas achevée.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) considère que les grands discours sont inutiles en l'absence de moyens suffisants pour les mettre en œuvre.

M. Arnaud ROFFIGNON répète qu'il ne dispose pas encore des informations demandées. Il prend bonne note du souhait des organisations syndicales de donner leur avis sur les orientations dès lors qu'une plus grande visibilité sur les effectifs sera disponible.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) considère que les personnels doivent atteindre des objectifs et répondre à de nombreuses ambitions, sans connaître leurs moyens d'action, qui sont pourtant fondamentaux.

M. Arnaud ROFFIGNON signale que les structures ne sont pas figées et fait remarquer que le travail de projection sur la transformation des missions et fonctions de chacun au sein du DPN a été réalisé dans le cadre de l'exercice mené par Mmes LAPLACE et PERES. Les organigrammes présentés sont ainsi censés refléter, justement, les modalités de réalisation des objectifs. Le CT dispose donc d'éléments tangibles sur le nombre et la qualité de chacun des postes du futur DIN.

Concernant le DREST, le débat sur les effectifs a déjà eu lieu, et il importe désormais de déterminer les nouveaux besoins en compétences, ainsi que l'adéquation des nouveaux profils aux objectifs fixés. Reste le débat sur les évolutions à venir concernant les effectifs de l'ensemble du service : ces évolutions nécessiteront effectivement d'être anticipées.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) remercie Mme Naomi PERES pour sa présentation au regard du retard accumulé par le ministère en matière d'innovation numérique. Elle s'interroge toutefois sur l'articulation des actions proposées avec les recommandations du rapport Mettling sur l'éducation artistique et culturelle.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) invite le ministère à travailler avec le Secrétariat d'État au numérique afin de pouvoir peser face au ministère de l'Économie. Elle recommande la plus grande prudence quant à d'éventuels partenariats avec les géants du Web, Google par exemple. Elle rappelle que Mme la ministre Aurélie FILIPPETTI ne souhaitait pas aller trop loin en matière de partage des données publiques car ces acteurs ont tendance à les rendre payantes. Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) note que le ministère paie encore le prix de l'accord conclu entre M. Frédéric MITTERRAND et Google Books.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) s'inquiète par ailleurs du manque de moyens alloués pour mettre en œuvre la politique du ministère en matière de numérique. Elle fait en outre remarquer que le développement de ce dernier pourrait se heurter au droit à la déconnexion numérique promu au sein des entreprises.

En conclusion, Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) demande à l'Administration de délivrer une information claire sur l'organisation du nouveau service. Elle s'enquiert notamment de l'origine des postes qui seront proposés.

Mme Maryline LAPLACE fait remarquer que les organigrammes du DPN et du DREST figurent dans le dossier. Les noms des agents sont précisés, ainsi que les missions de ces structures.

Mme Maryline LAPLACE ne partage pas l'analyse des élus sur l'enseignement supérieur. Son suivi a pendant longtemps été confié à un adjoint assisté d'un agent de catégorie B. Dans l'organisation cible, trois agents seront mobilisés. Si cette fonction de coordination prenait de l'ampleur, l'Administration se présentera à nouveau devant les élus pour renforcer les ressources humaines.

Mme Maryline LAPLACE répète que l'enseignement supérieur est une mission prioritaire du service dédié à la démocratie culturelle, à l'instar du numérique. Il importe notamment que les

élèves puissent se former à ces métiers, qui sont restés pendant longtemps confidentiels et élitistes. Mme Maryline LAPLACE n'entend pas mal traiter cette activité.

M. Frédéric MAGUET (FSU) incite les partenaires sociaux à réfléchir à l'apport du numérique à la Culture. Ce ministère pourrait ainsi lancer une démarche comparable à celle de Bercy, qui s'interroge sur les conséquences des nouvelles technologies sur l'économie ou à celle du ministère du Travail, qui en sonde les impacts sur la façon de travailler.

M. Frédéric MAGUET (FSU) invite notamment le ministère à définir la place d'une culture administrée dans un monde saturé de numérique ou encore à arrêter l'ambition qu'il souhaite donner à cette politique. Aux yeux de M. Frédéric MAGUET (FSU), il faut également savoir si le ministère doit être à l'origine de cette réflexion ou si elle peut être initiée par d'autres acteurs.

M. Frédéric MAGUET (FSU) conseille de mener des travaux globaux sur le devenir du pôle recherche de la filière scientifique, voire sur les trois autres pôles de cette dernière. Ils devront intégrer les quatre dimensions approfondies par la démarche ciblant la filière technique et des métiers d'arts car elle a porté ses fruits : l'indemnisation, le statut, la GPRH et la valorisation. M. Frédéric MAGUET (FSU) plaide par exemple pour un repyramidage des métiers de la recherche du ministère de la Culture. Il a par ailleurs reçu pour mandat d'intégrer les personnels de l'INRAP au sein de ce corps.

Aux yeux de **M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture)**, la réduction des effectifs dédiés au cœur des missions de la Culture et de son administration centrale serait une lourde erreur. Il en irait selon lui de la capacité du ministère à irriguer et à infuser ses politiques dans tous les domaines : enseignement supérieur, numérique, démocratisation, développement des publics...

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) estime que l'Administration dispose de toutes les données nécessaires pour sanctuariser ces personnels, voire pour les renforcer par des postes supplémentaires. En effet, de nouvelles missions sont confiées à la Culture. M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) se réjouit, d'ailleurs, que le ministère encourage l'innovation.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) a noté que le numérique pouvait jouer un rôle dans la conservation des collections, le ministère étant garant de leur préservation. Concernant son rôle pour développer l'accès libre et gratuit à la culture, il est selon lui strictement corrélé à la capacité de dégager des ressources propres et de construire un modèle économique pérenne.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) s'interroge sur le devenir des outils traditionnellement utilisés pour diffuser la culture à tous, sur l'ensemble du territoire. Il se demande notamment si le numérique n'a pas vocation à les remplacer pour démocratiser davantage la culture, voire pour toucher des publics dits « empêchés », qui en sont très éloignés. Selon M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture), il convient de construire une démarche basée sur l'inter modalité, c'est-à-dire sur plusieurs types de canaux.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) rappelle que son organisation syndicale n'érige pas la gratuité comme seule condition d'accès à la Culture. Des études ont démontré que la démocratisation reposait sur des paramètres plus complexes. Il convient par exemple d'aller à la rencontre des publics et de les faire franchir les portes des musées en proposant des prix intéressants et en accompagnant les visites.

En somme, il faut s'appuyer sur le partage de la culture – ou plutôt des cultures – pour s'adresser au plus grand nombre. Le numérique ne doit pas favoriser une pratique low cost.

Selon M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture), cette réflexion est inséparable d'un travail en profondeur sur les métiers et sur la GPEC. Il est indispensable d'anticiper et de se projeter pour mieux se préparer à l'essor du numérique.

Mme Françoise PINSON (CGT-Culture) craint à son tour que le numérique remplace d'autres vecteurs d'accès à la culture. Elle constate que cet outil est bien utilisé par de grands établissements publics, comme Le Louvre et Versailles, dont la politique dans ce domaine est très avancée. Elle observe également de nouvelles pratiques, comme le développement de l'accueil et de la surveillance des publics par tablette.

Le numérique pourrait selon elle permettre d'attirer plus de public dans les petits musées. Mais, pour ce faire, il convient de préserver les effectifs des missions support des SCN. Aujourd'hui, ces structures sont contraintes de prêter des œuvres pour gagner de l'argent. Dans tous les cas, le numérique ne doit pas contribuer à couper le lien avec les Français. Il ne doit pas non plus favoriser un accès à la culture uniquement à distance.

Mme Françoise PINSON (CGT-Culture) demande si des études sur le numérique et les établissements publics ont été menées. Elle rappelle en conclusion la nécessité d'assortir cet essor technologique de moyens humains.

Mme Maryline LAPLACE n'envisage pas de bâtir une Culture virtuelle, accessible uniquement par l'intermédiaire du Web. Elle a cependant remarqué que les touristes se rendaient dans des lieux dont ils ne connaissent que les images (par exemple la Tour Eiffel). Ils n'ont pas le réflexe, par exemple, de vouloir découvrir le musée Jean-Jacques HENNER. Si la visibilité numérique de ces petits établissements était plus importante, leurs visiteurs seraient plus nombreux.

Selon Mme Maryline LAPLACE, le numérique ne s'oppose pas à d'autres pratiques culturelles. Elle voit avant tout dans le Web une opportunité de faire connaître d'autres lieux.

Mme Françoise PINSON (CGT-Culture) estime que tous les musées – et même les plus petits – doivent avoir les moyens d'informer le public, même si une structure ministérielle peut les soutenir en matière de numérique. Aujourd'hui, leurs services communication rencontrent souvent des difficultés.

Mme Naomi PERES confirme que le développement du Web peut donner envie de visiter de nouvelles institutions culturelles tout en permettant à de petits établissements d'acquérir une existence en ligne.

Mme Naomi PERES prend l'exemple de la refonte du site du CMN pour illustrer les bienfaits de la mutualisation des moyens et des expertises. Chaque monument dispose d'une page dédiée dans un site dont la « coquille » a été entièrement revue. La personne en charge de l'animation des communautés en ligne au CMN a également formé un agent par site aux réseaux sociaux. Cette bonne pratique, qui favorise la solidarité entre les petites et les grandes structures, pourrait être transposable dans le secteur de la DSCN et des musées.

De la même façon, un tweet du Louvre sur son antenne à Lens peut fortement contribuer à la faire connaître. Ce musée peut ainsi bénéficier de la force de frappe d'un compte Twitter suivi par 2 millions de followers.

Mme Naomi PERES considère que le ministère doit tester de nouveaux outils sans avoir peur de l'échec. S'ils donnent satisfaction, ils pourront être généralisés. Le CNM expérimente par exemple la gestion des files d'attentes par SMS. En envoyant aux visiteurs un message précisant le temps d'accès à un monument, des agents affectés à la sécurité peuvent être libérés. Des personnes souhaitant visiter les Tours de Notre-Dame peuvent également décider de découvrir un autre monument, comme la Conciergerie.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) signale que les agents d'accueil craignent d'être remplacés par des distributeurs automatiques de billets ou des plateformes en ligne. Elle tient à ce que ce point soit intégré à la réflexion du département dédié au numérique. Elle rappelle que les élus ont demandé la rédaction d'un diagnostic comparable au rapport Mettling concernant la culture.

Mme Maryline LAPLACE se réjouit de la remarque de Mme Valérie RENAULT. En effet, elle a réfléchi, avec M. ROFFIGNON, aux axes stratégiques forts qui pourraient être développés autour du numérique. Parmi ces derniers figurent la nécessaire adaptation des fonctions, des missions, des métiers et du modèle économique de la Culture.

Cette orientation apparaît dans le rôle dévolu au département. Il doit en effet établir une doctrine et proposer des horizons et des perspectives en matière de numérique. La réflexion sur les métiers et sur les compétences est bien intégrée à cette ambition.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) regrette que cette mission ne soit pas davantage visible.

M. Arnaud ROFFIGNON le conteste. Ainsi, il est précisé que le département a pour rôle de définir une stratégie ayant vocation à être déclinée dans les différentes institutions, mais aussi de coordonner et d'accompagner « *les orientations du ministère en matière de transition numérique des politiques et de l'action culturelle* ».

Si le SCPCI travaille bien au service des agents et si ce rôle d'accompagnement est bien essentiel, **Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture)** recommande de le souligner dans le document de cadrage.

Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) abonde dans ce sens. Cela permettrait selon lui de mettre en valeur une autre forme d'innovation.

Mme Chantal DEVILLERS-SIGAUD (CFDT-Culture) souligne la grande richesse du document présenté par l'Administration, qui s'apparente à ses yeux à une note d'ambition ou d'orientation. Elle lui demande toutefois de se recentrer sur les missions relevant exclusivement du ministère et sur les piliers de sa stratégie en matière de politique culturelle : la création, la formation et l'enseignement, la diffusion et la démocratisation.

Mme Chantal DEVILLERS-SIGAUD (CFDT-Culture) a en effet constaté que de nombreux acteurs s'accaparaient le numérique et qu'il existait une concurrence entre le Secrétariat d'Etat dédié et le ministère de la Culture quand il était occupé par Mme Fleur PELLERIN.

Le ministère a besoin de repères méthodologiques dans cet exercice. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Secrétariat général s'est vu confier le rôle de pilote du système. Il doit arrêter une gouvernance, coordonner les entités impactées, lancer une dynamique...

Mme Chantal DEVILLERS-SIGAUD (CFDT-Culture) regrette que les conséquences sur l'emploi des agents n'aient pas été davantage approfondies. Or il faut dégager des moyens pour mettre en œuvre une politique numérique, déterminer les compétences, l'accompagnement, les formations qu'il convient de développer, identifier les services concernés...

Alors que l'Administration promeut une démarche dite « fonctionnelle », le lien avec le terrain et l'articulation entre les différents services ne sont pas assez précisés. Par exemple, l'identité des correspondants n'est pas mentionnée et la nature du travail avec les délégations n'apparaît pas. Les sujets confiés au Juridique méritent en outre d'être complétés, par exemple par les problématiques liées aux droits des consommateurs.

Chantal DEVILLERS-SIGAUD (CFDT-Culture) insiste à nouveau sur la nécessité de définir les contours des compétences numériques du ministère. Dans le cas contraire, d'autres s'approprieraient le sujet. Mme Axelle LEMAIRE a ainsi intégré à son plan pour une République numérique des actions relevant du ministère de la Culture.

En tant qu'agent au service du Laboratoire de recherche des monuments historiques, **Mme Véronique DIGNAC (CGT-Culture)** a pu observer la place croissante occupée par le numérique. Cet établissement a mis en ligne ses deux bases de données dès l'an 2000. Il peine, aujourd'hui, à les partager avec les acteurs de la recherche car ces informations ne sont pas inter-opérables en raison de difficultés au niveau des réseaux et des infrastructures. Les échanges doivent donc être davantage autorisés. Les données doivent qui plus est pouvoir être conservées de manière pérenne.

Mme Maryline LAPLACE rappelle que le point visait uniquement à présenter l'architecture de son département. Cette entité n'a pas commencé à fonctionner et elle ne sera pas opérationnelle tant que l'arrêté portant création n'aura pas été publié.

Mme Maryline LAPLACE estime que les remarques des élus rendent compte de leur impatience à voir se développer une véritable politique numérique. Ils aimeraient avoir tout de suite connaissance de grandes orientations stratégiques cadrées et opérationnelles. La note répond en partie à ces attentes puisque la présentation du département de l'innovation numérique précise ses interactions avec les autres structures, en particulier avec la sous-direction des systèmes d'information. De plus, ses correspondants dans les directions générales ont déjà été identifiés.

Mme Naomi PERES confirme ce dernier point. Le département pourra s'appuyer sur un correspondant par direction, voire sur plusieurs, pour avoir connaissance des besoins du terrain. Il sera également de son ressort de relayer ces demandes aux directions générales si elles concernent leurs domaines de compétence. Par exemple, un projet touchant la création artistique numérique sera renvoyé à la DGCA car avant d'être numérique, il a trait à la création artistique.

Mme Naomi PERES assure qu'une stratégie numérique complétera la description des activités du département dédié à l'innovation dans ce domaine. Ce document permettra de mettre en perspective des priorités pour le ministère. Mme Naomi PERES prévient toutefois que le département n'a pas vocation à couvrir tous les champs du numérique. Il n'est donc pas étonnant que le dossier soumis aux élus ne s'attache pas à ses conséquences sur le patrimoine, la création artistique, le spectacle vivant ou encore le théâtre. Ces actions restent dévolues aux directions concernées, même si elles sont accompagnées par les spécialistes du numérique du ministère. Ils aident par exemple la DGCA à faire évoluer ses portails.

Ce raisonnement vaut également dans le domaine des ressources humaines. Le département de l'innovation numérique peut alerter les directions générales sur la nécessaire évolution de leurs métiers et sur leur « überisation » à venir. Mais il n'a pas vocation à se substituer à elles. Selon Mme Naomi PERES, il pourrait jouer un rôle de poil-à-gratter et d'aiguillon en osant poser des questions dérangeantes tout en accompagnant les services et en les aidant à concrétiser leurs projets. Mme Naomi PERES propose de communiquer des exemples concrets de ce type de collaboration avec les établissements publics et les directions générales.

Mme Astrid BRANDT GRAU revient sur le rôle de coordination et de structuration du SCPCI auprès de la communauté formée par l'enseignement supérieur et la recherche. Il assure également une mission de veille en faisant remonter les besoins du terrain, qu'il confie à des partenaires d'autres ministères ou de l'Union européenne.

Il a par exemple plaidé pour que la création de l'institut européen dédié à la recherche sur les sciences du patrimoine soit inscrite dans la feuille de route nationale du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce dossier figure également dans le plan de l'Union européenne. Mme Astrid BRANDT GRAU précise que cette structure contribuera à la bonne gestion des données existantes et futures.

Mme Véronique DIGNAC (CGT-Culture) abonde dans ce sens mais elle regrette le manque de moyens des établissements pour créer de nouvelles données et faire évoluer les anciennes bases vers davantage d'interopérabilité.

Mme Astrid BRANDT GRAU répond que d'autres regroupements d'infrastructures veilleront à rendre possible ce partage d'informations : HumaNum et Daria.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) a compris que les directeurs généraux souhaitent conserver la mainmise sur les dossiers RH, sur les métiers et sur la politique numérique. Elle espère que l'Administration confiera tous les moyens nécessaires aux DG métiers pour qu'ils puissent accomplir leurs missions. Elle demande à M. Arnaud ROFFIGNON de reprendre ce dossier afin d'éviter ce qu'elle estime être une erreur stratégique.

M. Arnaud ROFFIGNON signale que le ministère pouvait regrouper l'ensemble des compétences numériques en un seul service ayant vocation à travailler avec tous les acteurs concernés de manière transverse. Même si cette organisation présente l'avantage de pouvoir mobiliser une force de frappe, elle crée une confrontation entre des spécialistes et des non-spécialistes du numérique.

Le ministère n'a pas retenu cette option. Il a préféré créer une structure capable d'anticiper, de stimuler, d'accompagner et d'innover l'ensemble des organisations et des métiers. A terme,

elle pourrait même disparaître quand la culture du numérique sera ancrée dans les services. Elle n'aura plus besoin d'être animée.

La nouvelle organisation n'a pas pour but d'agrandir le fossé entre un Secrétariat général à l'origine de politiques transversales « hors sol » et des directions générales désireuses de conserver leur périmètre. Le service dédié au numérique a avant tout pour but de mettre en relation des acteurs pour que des solutions soient apportées à des besoins. Il promeut en ce sens une nouvelle façon de travailler et d'investir les politiques culturelles.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande avant tout à l'Administration d'analyser les conséquences du numérique sur le travail des agents.

M. Arnaud ROFFIGNON propose de réviser en ce sens l'arrêté portant création du département de l'innovation numérique. Le texte pourrait être rédigé comme suit : « *Le département de l'innovation numérique définit les orientations stratégiques, coordonne et accompagne* » le ministère en matière « *de transition numérique des politiques, des métiers et de l'action culturelle* ». Cette reformulation aurait le mérite de souligner les impacts du numérique sur le travail des agents.

Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) ne voit pas dans cette retouche d'avancée substantielle.

M. Arnaud ROFFIGNON estime que cette nouvelle rédaction permettrait de gagner en précision et de répondre ainsi aux attentes des élus.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) tient à ce que le SCPCI coordonne la mise en œuvre de la politique numérique au sein des directions. Il pourrait également introduire une forme de péréquation pour que toutes les structures disposent des moyens nécessaires pour la déployer. Cette organisation présente également l'avantage de garantir la lisibilité de l'action numérique du ministère.

Selon Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture), le développement du numérique ne se résume pas à la montée en compétences des agents. Il doit également se traduire par un dialogue avec les professionnels de la Culture autour de leurs métiers.

M. Arnaud ROFFIGNON répète que la modification de l'arrêté va dans ce sens même si le SCPCI ne peut pas mener cette réflexion tout seul.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) insiste sur l'importance de la coordination des démarches.

Mme Maryline LAPLACE signale que ces travaux ont déjà débuté. Par exemple, Mme Astrid BRANDT GRAU a animé un atelier sur l'impact du numérique sur l'enseignement avec les écoles du ministère. Il faut cependant laisser tout le temps de réflexion nécessaire au nouveau département, qui n'est pas encore officiellement institué.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) regrette que ce type d'initiatives ne soit pas davantage relayé auprès des personnels. Par exemple, la réunion de présentation de la mission « Musée du XXI^{ème} siècle » aurait pu donner lieu à une communication en direction des agents.

Mme Naomi PERES fait remarquer que la DPN a contacté le département dès la publication de sa lettre de mission officielle et du communiqué de presse annonçant sa création. Elle apprécie cette méthode de travail, qui vise à ne pas trop attendre avant de faire avancer les sujets. Ces premiers échanges confirment le rôle de poil-à-gratter qu'elle attribue au département. Par exemple, il ne partage pas le point de vue de la DGPAT sur le rôle de guide-conférencier.

Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) tient à ce que les impacts du numérique soient appréciés au niveau du ministère.

Mme Naomi PERES rétorque qu'une étude globale sur les métiers prendrait près de trois ans et serait périmée dès sa publication. Elle préfère travailler avec des interlocuteurs motivés dans les directions générales pour avancer sur ce sujet.

Une représentante de CFDT-Culture juge que les représentants du numérique auraient toute leur place lors de manifestations comparables à la présentation de la mission « Musée du XXI^{ème} siècle ». De même, ils pourraient assister aux CT des DG.

M. Arnaud ROFFIGNON propose de recentrer le débat autour de l'organisation du DREST.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) regrette que l'enseignement supérieur de la Culture doive encore se démocratiser. Elle a notamment constaté dans une école que le recrutement était réservé à des étudiants de milieux favorisés. De plus, les élèves ayant bénéficié d'une admission post-bac sont souvent pénalisés par le milieu culturel, qui demeure élitiste.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) veut généraliser le système de l'APB à l'ensemble de l'enseignement culturel supérieur et en dresser le bilan en étudiant les origines des élèves, qu'elles soient géographiques, sociales ou culturelles. Elle croit d'ailleurs savoir que le ministère dispose déjà d'informations de ce type pour l'enseignement général.

Dans tous les cas, cette mesure ne devra pas être gouvernée par des algorithmes. Elle a été déployée par des professionnels qui avaient la volonté politique de la mettre en œuvre.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) se réjouit de la création d'un Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'Art et la Culture. Cette innovation ne fait aujourd'hui pas consensus, y compris au sein du CNESER lui-même – sa « maison-mère ». Chacun se réfugie derrière les spécificités de l'enseignement artistique et culturel pour conserver ses prérogatives.

Pourtant, selon Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture), une structure centralisatrice répond à de réelles attentes. Elle considère que les moyens alloués au fonctionnement du CNESER demeurent très réduits alors qu'il répond à des enjeux importants. Le ministère doit notamment contribuer à l'essor de la démocratisation de la Recherche en son sein – un mouvement qui a déjà été contrecarré par certains technocrates.

Le SCPCI pourrait de surcroît élever le niveau des directions générales concernant l'enseignement culturel, qui attire près de 35 000 étudiants et la recherche, qui représente elle aussi une activité importante. Malheureusement, les statuts des agents de cette filière n'ont

pas encore été revalorisés en conséquence. Les effectifs ne sont pas suffisamment nombreux et la GPEC ne permet pas de répondre aux enjeux. Les DRAC, les EP et les SCN manquent par exemple de spécialistes de la recherche alors qu'un véritable plan Marshall devrait être lancé.

Le ministère se contente de promouvoir la vitrine du CNESER. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) sera particulièrement vigilante à son bon fonctionnement et, d'une manière générale, au renouvellement des personnels. Aujourd'hui, 62 % des agents de la filière scientifique ont plus de 50 ans.

Mme Maryline LAPLACE signale que le projet d'arrêté statutaire précise la responsabilité du DREST en matière de démocratisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le texte ne cite pas le système d'admission post-bac car il ne constitue qu'un moyen, parmi d'autres, d'atteindre cet objectif, même si ses résultats sont probants. En intégrant l'offre d'enseignement proposé aux 700 000 bacheliers, les écoles d'architecture ont par exemple gagné en visibilité. Elles ont diversifié et élargi leur recrutement.

Mme Maryline LAPLACE rappelle que Mme la ministre a insisté sur sa volonté d'ouvrir le monde de la culture lors des assises de la jeune création. Trop souvent, son enseignement est effectivement réservé à des initiés ou à des personnes issues de milieux privilégiés.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande à l'Administration de fournir un compte-rendu détaillé des conséquences de l'admission post-bac sur le ministère de la Culture.

Mme Maryline LAPLACE s'engage à réaliser ce bilan. Elle signale que 20 écoles d'architecture et que 10 établissements dédiés à la création ont d'ores et déjà intégré l'offre d'enseignement post-bac. 30 % des écoles placées sous la tutelle financière et/ou pédagogique du ministère ont donc rejoint la démarche. Mme Maryline LAPLACE pourra présenter les actions d'accompagnement du ministère, ainsi que d'autres dispositifs que l'APB, comme la fondation Culture et diversité.

Mme Maryline LAPLACE confirme que le CNESER n'a pas vu d'un bon œil la création du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (CNESERA).

Le CNESER peine en effet à faire face à l'élargissement de ses missions au domaine de la recherche. Il n'est pas demandeur d'un nouveau développement sectoriel. Il ne s'oppose pas à la création de structures fédérant des formations très identitaires, qui ont besoin de préparer leurs élèves à intégrer un secteur d'activité particulier. Il comprend la nécessité de construire un dialogue avec les professionnels de la culture et entre les établissements. Il comprend en outre que les écoles les plus avancées, comme celles qui enseignent l'architecture, ne doivent pas être stoppées dans leurs innovations. Elles ont ainsi été les premières à proposer un doctorat.

Mme Maryline LAPLACE note que des ressources supplémentaires devront peut-être être allouées au CNESERA car le CNESER a embauché des hauts fonctionnaires expérimentés pour permettre à la structure d'exercer ses missions dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Mme Astrid BRANDT GRAU signale le lancement d'une mission sur l'APB par la Cour des comptes. Elle insiste sur la grande communauté que forme l'enseignement supérieur géré par le ministère de la Culture. Par son nombre d'étudiants et d'établissements, il se classe au deuxième rang des ministères pouvant se prévaloir d'une présence dans ce domaine. Le ministère de l'Économie et celui de l'Agriculture sont également fortement impliqués dans cette mission au service des élèves.

Ces trois ministères sont impactés par la loi Fioraso de 2013. Ils s'efforcent de partager leurs bonnes pratiques, de mutualiser leurs réflexions et de progresser ensemble en matière de pilotage et de gouvernance. Ils organisent régulièrement des études d'insertion de leurs diplômés et ils ne cessent de renforcer leurs liens avec l'Enseignement supérieur et la Recherche.

Mme Astrid BRANDT GRAU suppose que le ministre de l'Enseignement et de la Recherche a finalement défendu la création du CNESERA lors du passage de ce projet devant l'Assemblée Nationale et le Sénat car il n'est pas dans son intérêt de gérer l'ensemble des problématiques liées à son champ de compétences. Il a besoin des expertises spécifiques présentes dans les ministères techniques comme le Secrétariat général du ministère s'appuie sur les compétences des directions générales métiers.

Selon Mme Astrid BRANDT GRAU, le CNESERA se fera l'écho de l'impérieuse nécessité de relier la recherche à l'enseignement supérieur. Pour autant, le ministère de la Culture devra promouvoir une vision relativement large de la première, car elle ne se limite pas à son seul adossement à l'éducation. Le ministère devra rendre la recherche culturelle plus lisible et plus visible et lui affecter tous les moyens nécessaires.

Mme Astrid BRANDT GRAU signale qu'à la demande du Secrétaire général, un bilan et un diagnostic de la recherche culturelle ont été élaborés. Une première feuille de route a été définie. Le SG souhaite que cette stratégie soit finalisée avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et qu'elle soit formalisée de façon communicante. Il a en outre demandé qu'un bilan de l'application de la loi à mi-parcours soit dressé.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) s'inquiète du manque de moyens du ministère. Il se demande notamment comment les personnels pourront procéder à la certification des compétences professionnelles et culturelles. Il a déjà remarqué, par exemple, que la personne en charge de l'attribution des bourses pour les écoles d'architecture était déjà surchargée de travail au regard des missions qui figurent sur sa fiche de poste.

D'une manière générale, M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) ne comprend pas comment les plafonds d'emploi pourront être respectés. Il s'interroge sur l'origine des postes des nouveaux départements. Il ne faut pas que ces ressources soient prélevées sur d'autres entités alors qu'elles subissent déjà des pertes d'effectifs via des vacances de poste ou des départs à la retraite, comme au DEDAC. Il est selon lui inutile de formuler de grandes ambitions si elles ne sont pas assorties des moyens suffisants.

Mme Maryline LAPLACE insiste à nouveau sur le renfort des effectifs dédiés au suivi des relations avec l'Enseignement supérieur au DREST.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) rétorque que trois cadres sont déjà affectés à cette mission.

Mme Astrid BRANDT GRAU explique que cette activité était auparavant confiée à une adjointe pour l'enseignement supérieur, de catégorie A, et à une chargée de mission de catégorie B qui traitait les questions liées à la vie étudiante. Un poste supplémentaire en catégorie A a été prévu pour aborder les sujets liés aux statuts des personnels enseignants et des établissements publics. Le troisième poste de catégorie A est issu d'une promotion depuis la catégorie B mais la personne qui remplacera la chargée de mission ne sera pas adjointe.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) regrette que les fiches de poste des agents soient gonflées pour que leur évaluation ne leur soit pas favorable. De plus, il observe que tous les services peinent aujourd'hui à accomplir leurs missions. Le SCPCI ne devra pas, dès son origine, subir le même manque de moyens.

Mme Maryline LAPLACE répète que le document recense les missions à exercer et les agents qui y sont affectés au sein du DREST. Si les organisations syndicales souhaitent créer un nouveau poste pour le suivi des relations avec l'Enseignement supérieur, elle estime que des discussions devront être ouvertes pour confirmer ce besoin. Mme Maryline LAPLACE préfère prendre le temps d'accueillir le nouvel agent qui rejoint cette équipe et de la laisser fonctionner avec trois personnes.

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) ne croit pas en la parole de l'Administration.

Mme Maryline LAPLACE suppose que M. Jean-Paul LEONARDUZZI fait référence à son engagement concernant la mission de dix personnes dédiée à la politique documentaire. Comme convenu, l'Administration appuiera la demande de rattachement de l'agent en mission qui n'est pas encore positionné sur le plafond d'emploi.

Concernant le DEDAC, Mme Maryline LAPLACE n'est pas inquiète quant aux futurs départs à la retraite. S'ils souhaitent tous faire valoir leurs droits à la retraite à 62 ans, ces demandes seront espacées dans le temps puisque le service compte un agent né en 1951, un autre en 1952 et un autre en 1953. Les départs survenus en 2016, soit celui d'une assistante et d'un chargé de mission, ont du reste tous été remplacés.

M. Arnaud ROFFIGNON rappelle que les élus sont consultés sur la révision des missions des deux départements, sur l'évolution des profils selon l'organigramme cible et sur les effectifs des deux services (10 au DREST et 9 au DPN). Il a compris que les organisations syndicales ne remettaient pas en cause l'organisation du DIN mais qu'elles souhaitent renforcer le personnel du DREST. De son côté, l'Administration juge que les effectifs sont bien proportionnés, d'autant que les départements assureront des missions naissantes.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) dénonce l'absence de retour sur le rapport de l'IGAC relatif au pilotage et à la gouvernance de l'enseignement supérieur. Les élus n'ont d'ailleurs même pas eu communication de ce document, qu'ils ont pourtant réclamé à plusieurs reprises. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) regrette que l'expertise des spécialistes du ministère ne bénéficie pas aux organisations syndicales et au dialogue social.

M. Arnaud ROFFIGNON précise que ce rapport n'a pas été rendu public et qu'il n'en a pas eu connaissance non plus.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) a pourtant remarqué que ce texte a été cité parmi les notes de bas de page de la note (en pages 2 et 3 de son annexe).

Mme Maryline LAPLACE explique qu'elle a été consultée sur une version intermédiaire de ce document mais qu'aucune mouture définitive n'a été finalisée.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) rétorque que les élus n'ont eu accès, de leur côté, à aucun élément.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) propose de souligner l'une des spécificités de l'enseignement supérieur du ministère, à savoir son articulation autour de projets artistiques ou culturels.

Selon **Mme Astrid BRANDT GRAU**, ce postulat n'est vrai que jusqu'à un certain point.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande à l'Administration de rappeler les règles relatives la tenue des instances pédagogiques ou scientifiques dans les écoles, qui ne fonctionnent pas correctement. Des dérives sont constatées dans ce domaine. De plus, des professeurs démissionnent en masse à cause d'un manque d'écoute de leur hiérarchie. Les responsables de ces établissements doivent prendre conscience qu'ils doivent fédérer les communautés enseignante, étudiante et administrative autour d'un projet pédagogique.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) estime qu'aujourd'hui, une école sur deux est confrontée à de graves problèmes de fonctionnement, notamment au niveau de sa démocratie interne. Ce ratio pourrait même monter à trois établissements sur quatre.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) attire l'attention de l'Administration sur la situation des EPCC qui ont été créés par les collectivités pour gérer les écoles d'art placées sous leur responsabilité. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande à Mme LAPLACE si elle travaille sur cette question ou si elle l'a déléguée à la DGCA. Le Conseil supérieur artistique territorial pourrait être saisi pour faire le point sur cette situation.

Mme Maryline LAPLACE répond qu'elle traite de ces sujets via la compétence qui lui a été confiée concernant les usages culturels des étudiants. Néanmoins, elle se sent éloignée du quotidien des EPCC. Elle n'y est sensibilisée que via les conférences avec les DRAC. Elle assiste ainsi aux débats sur le désengagement des collectivités. La DGCA travaille davantage en prise directe avec ces acteurs territoriaux.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) regrette que le DREST et le SCPCI ne soient pas sollicités car ils sont bien positionnés pour faire aboutir des dossiers interministériels. Elle suppose que le CNESERA devra tôt ou tard faire face à des fermetures d'écoles d'art alors que ce réseau d'une quarantaine d'établissements reste unique au monde. Il constitue l'une des spécificités de l'enseignement culturel français.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) souhaite illustrer les propos de Mme Valérie RENAULT sur le manque de démocratie au sein des établissements d'enseignement artistique et culturel. Il a été frappé par la richesse de l'expression des élèves, des personnels administratifs et des enseignants lors de l'assemblée générale d'une grande école d'art sous la tutelle du ministère de la Culture. Il a par ailleurs été choqué par le décalage entre ces attentes

et demandes légitimes et constructives et les modes de gouvernance actuels de l'établissement. Ces derniers doivent être réformés et modernisés.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) s'est autorisé à évoquer cette expérience récente devant des représentants de l'Administration car il estime que leur position leur permet de formuler des préconisations auprès des structures concernées. Il n'a pas obtenu de réponse auprès de l'école mise en cause.

Mme Maryline LAPLACE rejoint les préoccupations des élus car selon elle, les structures d'enseignement supérieur restent des établissements publics très particuliers. Elles s'inspirent davantage du modèle universitaire que du schéma administratif. Le premier pratique ainsi l'examen par les pairs. Il promeut les prises de décision collégiales et la participation active des étudiants.

Mme Maryline LAPLACE plaide pour la rédaction de statuts susceptibles de valoriser une expression démocratique. Elle travaille sur ce sujet avec la direction générale du patrimoine. Toutefois, les écoles du ministère ne pourront pas tout à fait se rapprocher des établissements universitaires car elles restent régies par un cadre spécifique. Elles ne sont pas non plus dotées des mêmes moyens. Par exemple, la fonction « ressources humaines » est souvent confiée à une seule personne.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) suppose que CNESERA aura pour prérogative d'accréditer les écoles territoriales d'art à la délivrance de diplômes. Elle regrette que les collectivités territoriales ne soient pas associées à cette démarche, même si l'enseignement supérieur artistique ne compte pas parmi leurs compétences. La voix du réseau national des écoles d'art pèserait davantage face à son ministère de rattachement.

Mme Maryline LAPLACE a conscience de cette difficulté mais elle ne sait pas comment faire apparaître cette préoccupation dans les missions du DREST. Elle indique qu'elle a déjà sollicité l'Association des régions de France pour qu'elle désigne son représentant au sein du CNESER.

Mme Maryline LAPLACE admet qu'elle ne travaille jamais directement avec les collectivités en vertu des règles posées par la charte de déconcentration. La DGCA ou les DRAC l'alertent en cas de problème, par exemple en cas de retrait d'une administration locale, mais le dialogue se noue d'abord et avant tout au niveau territorial.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) a constaté que la présence d'un représentant du ministère, via la DRAC, au sein des conseils d'administration des écoles ne prévenait pas certaines dérives. Elle suppose que leurs difficultés présentent surtout un caractère structurel. La nature des EPCC n'est peut-être pas adaptée à leurs missions.

M. Frédéric MAGUET (FSU) considère que ces échanges doivent se tenir lors des comités préparatoires des CTAC. Selon lui, ils ne relèvent pas du périmètre de l'instance elle-même.

M. Arnaud ROFFIGNON ne partage pas ce point de vue. Ce dialogue doit selon lui se nouer au sein des instances. La réunion a permis d'aborder des thématiques qui n'ont pas été entrevues lors de sa phase de préparation.

M. Frédéric MAGUET (FSU) répète que ces échanges ressemblent à ceux d'un groupe de travail. Ils sont hors sujet puisqu'ils ne sont pas évoqués dans les documents transmis aux élus.

M. Frédéric MAGUET (FSU) regrette qu'aucune réponse n'ait été apportée à ses deux questions. Il ne connaît toujours pas la teneur de la stratégie du ministère concernant la recherche même si l'administration présente un document alléchant. Il refuse que les organisations syndicales soient associées trop tardivement à cette réflexion alors qu'elles ont des propositions intéressantes à formuler.

M. Arnaud ROFFIGNON prend note de cette demande. Il s'engage à remettre aux élus les documents qui ont été produits et à les faire participer à ces travaux, qui ont été relancés dernièrement.

M. Frédéric MAGUET (FSU) veut en particulier connaître les grandes orientations qui seront développées. De plus, il fait état de son inquiétude quant au changement de formulation des missions confiées au département dédié à l'enseignement supérieur. Auparavant, il conduisait la politique et il coordonnait les actions en matière de culture scientifique, technique et industrielle. Aujourd'hui, il les soutient et il les accompagne. La terminologie est beaucoup moins forte.

Mme Maryline LAPLACE annonce que l'État a réaffecté les crédits ayant trait à la culture scientifique, technique et industrielle aux régions. Il doit donc se repositionner. Ce nouveau contexte explique que les missions exercées par le département dans ce domaine aient été minimisées et que son rôle de coordination et de suivi ait été conforté et musclé. Le ministère est cependant toujours représenté au sein du conseil national dédié à la culture scientifique, technique et industrielle par l'intermédiaire de Mme LAPLACE. Cette entité rassemble des membres du ministère de l'Enseignement supérieur, mais également, depuis peu, de nombreux élus.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) se réserve le droit, avec les autres élus, de modifier à la marge la loi la création artistique via la commission mixte paritaire. Elle ne veut pas que le ministère soit accusé de ne pas œuvrer pour sauvegarder son inestimable réseau d'écoles d'art.

M. Arnaud ROFFIGNON soumet le projet d'arrêté aux élus. Il rappelle que sa formulation a été revue pour insister sur la nécessaire prise en compte des impacts du numérique sur les métiers. Deux ajouts ont été apportés à la description des missions, de la SCPCI d'une part et de la DPN d'autre part.

La séance est suspendue.

M. Arnaud ROFFIGNON invite les élus à justifier leurs votes avant de mettre aux voix le projet.

M. Franck GUILLAUMET (CGT-Culture) relaie la position de la CGT-Culture et de SUD. Ces organisations syndicales souhaitent s'abstenir mais cette position doit être interprétée de manière bienveillante. En effet, elles apprécient les attendus, les objectifs et la trajectoire du projet. Néanmoins, elles refusent d'exprimer un vote favorable en raison de leurs très fortes

inquiétudes concernant l'emploi des agents. Ces dernières auraient pu être levées si l'Administration avait présenté un schéma précis.

Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires) ajoute que les organisations syndicales émettent des doutes quant à la structuration et la qualité de l'organisation présentée. Selon elles, elle ne permet pas de suivre de façon optimale les politiques en matière de recherche et d'enseignement supérieur. Les effectifs ne sont pas non plus suffisamment nombreux.

La CGT-Culture et SUD-Culture solidaires considèrent en outre que le CTAC devrait aborder toutes les questions relatives à l'emploi.

M. Frédéric MAGUET (FSU) s'abstient au nom de la FSU. Il suggère d'organiser des groupes de travail sur la filière recherche à la manière de ceux qui portent sur les métiers d'art. Ils permettraient de refondre les conditions statutaires et indemnitaires de ces agents, d'aborder les sujets RH et de valoriser ces métiers. Selon M. Frédéric MAGUET (FSU), cette réflexion doit être menée au niveau du CTM.

M. Arnaud ROFFIGNON prend note de cette proposition.

Mme Chantal DEVILLERS-SIGAUD (CFDT-Culture) précise que la CFDT s'abstiendra parce qu'elle n'a pas participé à toutes les réunions préparatoires. Sur le fond, elle juge que les moyens mobilisés par l'Administration ne sont pas suffisants, tant en termes de personnels que d'infrastructures, surtout au regard des ambitions affichées.

M. Arnaud ROFFIGNON en déduit que les organisations syndicales s'abstiennent unanimement pour des raisons relativement similaires.

Résultat du vote :

Abstention : CFDT-Culture (3 voix) ; CGT-Culture (4 voix), SUD-Culture Solidaires (1 voix), FSU (1 voix).

Le CTAC s'abstient à l'unanimité sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général.

Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires) propose de reporter les points 6 et 7 de l'ordre du jour afin de préserver la qualité des débats.

M. Arnaud ROFFIGNON accepte de reporter le point 7, car des groupes de travail permettront d'apporter un premier niveau d'information sur ce sujet avant de l'aborder en CTAC. Il souhaite traiter le point 6, relatif au bilan social, pour ne pas trop repousser l'examen de ce document.

Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires) ne veut pas que la réunion se termine à 21 heures. Elle entend également prendre le temps d'étudier les dossiers.

M. Arnaud ROFFIGNON n'a pas l'intention de trop prolonger les débats ni d'alourdir l'agenda de la rentrée. Il conclut la discussion en reportant les points 6 et 7 au CTAC de septembre 2016. Il propose de traiter lors de la présente séance le point 5 et les questions

diverses. Le point 4 sera examiné dans le cadre d'un CT exceptionnel qui sera programmé si possible avant la mi-juillet.

Point 4 : Evolution des missions de la MCIF du SAFIG (projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation du secrétariat général) (pour avis)
--

Ce point est reporté.

Point 5 : Point sur le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'administration centrale du Ministère (pour information)
--

M. Arnaud ROFFIGNON précise que ce point a été abordé par le CHSCT de l'administration centrale. Les élus ont reçu à nouveau le rapport de l'OPPIC, qui leur a déjà été remis le 20 mai. Ce document démontre l'impossibilité de découper le quadrilatère des archives, qui forme un ensemble patrimonial inséparable. Ce caractère insécable s'explique par des raisons techniques. Les réseaux et les souterrains sont en effet interconnectés.

L'Administration voulait également évaluer les capacités d'occupation des espaces libérés par le départ des archives depuis l'ouverture du Centre des archives de Pierrefitte sur Seine. Ces informations ont été intégrées au dossier remis aux élus avec la présentation du 20 mai et l'avis du CIE.

M. Arnaud ROFFIGNON rappelle que le 20 mai, l'Administration a précisé l'état d'avancement des travaux. Elle a exposé la gouvernance spécifique de ce projet, qui se compose en premier lieu d'un comité de pilotage sur le regroupement des services de l'administration centrale. Il a été placé sous la responsabilité du Secrétariat général. Un autre comité de pilotage a trait à la valorisation et à la modernisation du quadrilatère des archives. Il est coprésidé par le directeur général du patrimoine et le Secrétaire général. Cette double gouvernance a été arrêtée parce que le dossier ne se résume pas à ses dimensions immobilière et patrimoniale.

Un comité de suivi a été chargé de préparer les séances du premier comité de pilotage. Deux comités de suivi sont quant à eux au service du deuxième comité de pilotage. L'un d'entre eux est dédié à l'implantation de services au sein du quadrilatère. Il travaillera donc en lien avec le premier comité de pilotage. Le second comité de suivi abordera les questions liées à la modernisation et à la rénovation des lieux. Il devra respecter la valeur historique du quadrilatère tout en l'adaptant à sa nouvelle fonction (les archives).

Cette gouvernance est décrite dans les deux conventions d'études préalables qui seront signées avec l'OPPIC et qui portent sur le regroupement de services d'une part et sur les travaux d'autre part. M. Arnaud ROFFIGNON signale que l'OPPIC cumule les rôles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée.

M. Arnaud ROFFIGNON insiste sur le caractère très serré du planning des opérations. Les services doivent emménager sur place en septembre 2019. D'ici à cette date, toutes les études de maîtrise d'œuvre devront être finalisées pour que les travaux puissent débuter au début de l'été 2018.

Ce calendrier ne concerne que l'installation des services. Des aménagements pourront être effectués dès la fin 2016 ou le début de l'année 2017 pour sécuriser des fonds. Le planning de la rénovation du Centre des archives nationales se prolongera pour sa part après 2019 au regard de la lourdeur des travaux à réaliser et de leur nature.

Un rétro planning a été défini avec France Domaines afin d'autoriser la cession des bâtiments Pyramides et Richelieu. Ce laps de temps se révèle nécessaire pour identifier des acquéreurs potentiels, pour engager des discussions avec eux et pour finaliser la vente. La démarche sera lancée au cours de l'été 2017 pour que la cession soit effective à l'été 2018. M. Arnaud ROFFIGNON insiste sur le fait que cette opération ne marque pas le départ des lieux. Les deux événements ne coïncident pas.

Le bail de la rue Beaubourg arrive à échéance en mars 2017. Des discussions ont d'ores et déjà été engagées avec le bailleur. Elles sont basées sur deux hypothèses : le relogement de la DGCA aux Bons Enfants ou au sein du quadrilatère des archives. Il n'est pas possible de lui faire rejoindre la rue de Valois compte tenu des capacités de densification limitées de ce site.

Selon M. Arnaud ROFFIGNON, cette décision prend également compte d'un impératif politique. A l'issue de la prochaine élection présidentielle, le futur ministre de la Culture pourrait ou non s'appuyer sur un secrétariat d'État. Des marges de manœuvre immobilières doivent donc être conservées. Le ministère a également défendu ce point de vue pour des raisons tactiques. S'il avait indiqué que des espaces demeuraient vacants rue de Valois, ses besoins de postes de travail sur les nouvelles implantations auraient été réduits d'autant.

M. Arnaud ROFFIGNON note que l'Administration ne s'interdit pas d'étudier les possibilités de densification de la rue de Valois. Pour le moment, ces travaux n'ont pas été lancés.

Un appel d'offres sera prochainement lancé afin de désigner l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle sera en charge du macro zoning, puis du micro zoning quand les implantations cibles de services auront été définies. Elle sera également impliquée dans la conduite du changement. Des groupes de travail, notamment avec les futurs utilisateurs des lieux, doivent par exemple se réunir. Le prestataire devrait être désigné en octobre 2016.

Le macro zoning sera affiné au cours du premier trimestre 2017 et le micro zoning au cours du second semestre. Idéalement, tous les aménagements nécessaires seront réalisés à la fin de cette année 2017 ou au début de l'année 2018. Il faut à la fois prévoir le temps suffisant pour mener des travaux (par exemple abattre des cloisons et des murs aux Bons Enfants) et pour procéder aux déménagements des équipes.

M. Arnaud ROFFIGNON expose la méthode de travail qu'il souhaite instaurer. Le 20 mai, les élus ont demandé des éléments supplémentaires sur le dossier présenté devant le CIE. Une réunion spécifique devra être organisée d'ici à la fin juin 2016 afin de transmettre ces informations complémentaires.

La présentation de ce CTAC permettra pour sa part de revenir sur les tenants et sur les aboutissants du dossier, ainsi que sur tous les paramètres ayant concouru à ce résultat.

M. Arnaud ROFFIGNON précise que cette instance doit se prononcer sur le SPSI de l'administration centrale à l'automne 2016. À ce stade, les grands principes du projet seront connus

mais la future répartition des services ne sera pas encore arrêtée. M. Arnaud ROFFIGNON invite donc les membres du CTAC à formuler des propositions quant aux futures implantations et aux changements à opérer rue de Valois.

M. Arnaud ROFFIGNON suggère de programmer un point sur ces questions immobilières lors de chaque CTAC et de planifier un cycle de réunions dédiées. La fréquence des échanges devra être précisée dans ce cadre.

M. Arnaud ROFFIGNON propose de structurer les échanges autour de quatre sujets :

- l'état des lieux des effectifs et des localisations des équipes à ce jour ;
- les grands principes d'implantation ;
- les règles relatives à l'aménagement des locaux (nombre de mètres carrés par agent selon son statut par exemple, la configuration des espaces, le mobilier...) ;
- la communication et l'association des agents à la démarche.

M. Arnaud ROFFIGNON cite des exemples de sujets de débat. Il se demande notamment si d'autres services que l'administration centrale pourraient être logés à Valois ou si les fonctions supports doivent être obligatoirement basées sur le même site. De même, il se demande si les directeurs généraux et le secrétariat général doivent être localisés aux Bons Enfants afin de préserver leur proximité avec Mme la ministre et son cabinet.

M. Arnaud ROFFIGNON insiste sur la nécessité de définir des règles et de les appliquer de la façon la plus homogène possible. Avec le temps et la configuration spécifique de certains bâtiments, certains principes ont en effet été oubliés. Par exemple, des agents de même catégorie disposent d'un bureau de 9 m² et d'autres de 20 m². Le SPSI constitue l'occasion de remettre à plat ces règles.

M. Arnaud ROFFIGNON assure que les open space ne seront pas privilégiés parce que les locaux ne permettent pas ce type de configuration. Mais à ce jour, toutes les dispositions des locaux des Bons Enfants n'ont pas encore été répertoriées. Il faudra dans tous les cas tirer parti de toutes ces potentialités.

Concernant le mobilier, M. Arnaud ROFFIGNON indique que les marges de manœuvre sont relativement réduites puisque la Direction des achats de l'État pilotera les commandes. Pour autant, un champ de discussion est ouvert à ce sujet.

M. Arnaud ROFFIGNON souligne la nécessité de faire preuve de transparence dans la communication auprès des personnels.

Mme Chantal DEVILLERS-SIGAUD (CFDT-Culture) souligne l'importance de préserver des espaces collectifs et de documentation (bibliothèques et zones d'archivage).

M. Arnaud ROFFIGNON partage cet avis. Il signale que ces éléments ont été pris en compte dans le cahier des charges du Centre national des archives. Il estime par ailleurs qu'en mutualisant certains locaux, comme la documentation, des mètres carrés pourront être gagnés et redistribués, par exemple sous la forme d'espaces de convivialité.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) demande un droit de regard sur le réaménagement. Elle tient à ce que la densification ne s'opère pas au détriment des agents qui sont déjà à l'étroit. Elle ne veut pas que des chefs de bureau ou des directeurs s'octroient de véritables ap-

partements en guise de bureaux. Elle estime que les efforts doivent être partagés par tous.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) s'enquiert de l'état d'avancement de l'appel d'offres relatif à l'AMOA. Si ce prestataire n'était pas désigné avant 2017, la Présidentielle pourrait bouleverser les plans immobiliers du ministère de la Culture.

M. Arnaud ROFFIGNON répond que le marché sera lancé dans les jours à venir. La notification interviendra en novembre 2016.

M. Arnaud ROFFIGNON regrette que les règles d'aménagement n'aient pas été respectées pour des raisons historiques. Il admet que le nombre de mètres carrés par agent varie et qu'il ne dépend pas toujours des fonctions des personnels. Il se réjouit de pouvoir repenser ces principes dans le sens d'une harmonisation. Par exemple, une cloison entre deux bureaux individuels peut être retirée pour loger trois agents et renforcer ainsi les capacités d'accueil. M. Arnaud ROFFIGNON s'interroge également sur la nécessité de conserver de grands espaces pour la hiérarchie pour qu'elle puisse rester à proximité des agents.

Mme Caroline CLIQUET (SUD-Culture Solidaires) ne comprend pas comment l'Administration parvient à localiser 150 à 200 agents supplémentaires aux Bons Enfants. Elle suppose que le hall et les couloirs pourront être réutilisés. Ainsi, à Pyramides, ces derniers ont été optimisés pour créer des bureaux.

M. Arnaud ROFFIGNON confirme que ces réaménagements sont possibles et qu'ils offrent de réelles marges de manœuvre. Il convient cependant de tenir compte, dans le même temps, des limites géographiques entre les différentes entités. La continuité de service pourrait compter parmi les principes d'aménagement.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) rappelle que la CGT a demandé un entretien avec Mme la ministre de la Culture pour l'alerter sur les conséquences des déménagements et lui faire part de nouvelles propositions. La CGT combattrait ce projet, qui lui semble bien plus néfaste au ministère qu'il n'y paraît.

Après une RGPP désastreuse et la suppression de milliers d'emplois, notamment en administration centrale, les agents sont inquiets quant au devenir de leurs missions. Les personnels de la SDSI, en particulier, ne comprennent pas le sens des déménagements qui leur ont été imposés puisque deux mouvements contraires ont été justifiés par la même raison : se rapprocher des utilisateurs. Ils craignent qu'il y ait la disparition de leur entité au sein du ministère à l'heure de l'essor du numérique et des réseaux.

La DGLFLF, de son côté, redoute de quitter le site de Pyramides, et le service des musées de France pourrait être maltraité, tant il fait figure de tête de réseau bien fragile face au développement des établissements publics.

Les agents qui resteront sur le site des Bons Enfants remercient les élus pour leur action. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) fait remarquer que la présentation d'une pétition signée par 2 600 personnes au Premier ministre a sans doute contribué à cette décision. Elle se réjouit par ailleurs de la qualité du dossier qui a été dévoilé lors du lancement du projet. Grâce à la fiabilité des éléments apportés par les équipes de Lucie MUNIESA, le Conseil immobilier de l'Etat a relevé le coût élevé d'un déménagement des agents en dehors de Paris. Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) suppose que cette instance n'avait du reste pas les moyens poli-

tiques de promouvoir cette solution.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) dénonce l'absence totale de visibilité sur le sort du site de Fontainebleau, qui abrite aujourd'hui des archives. La Cour des comptes a même conforté l'argumentation des élus en indiquant que le ministère de la Culture ne disposait pas de l'expertise technique nécessaire pour se prononcer sur ce sujet. Elle met également en garde l'autorité publique contre d'éventuelles dérives financières. En effet, si les locaux de Fontainebleau étaient abandonnés, des travaux importants seraient nécessaires pour densifier les fonds d'archives de Paris et de Pierrefitte. La Cour des comptes met l'accent sur le manque de crédits budgétaires ou encore sur l'absence de ressources propres. Elle constate enfin le risque d'une prolongation des travaux de près de 30 mois et d'un surcoût de 25 %.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) cite plusieurs exemples de projets dont le budget a été fortement dépassé. La Philharmonie constitue à cet égard l'exemple-type de ce type de dérives, et ce pour des raisons technocratiques, administratives et politiques. Alors que son coût global avait été estimé à 173 millions d'euros, il a finalement atteint 336 millions d'euros.

La Cour des comptes pointe la sous-qualification des services techniques pour réaliser ces opérations, les dysfonctionnements dans les prises de décision politico-administrative, ainsi que le financement aléatoire concernant le mécénat et les ressources propres. Au total, le projet immobilier du ministère présente un risque élevé alors que cet acteur public doit présenter des garanties.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) demande à l'Administration de livrer des analyses fondées et indépendantes sur le devenir de Fontainebleau. Elle veut également que l'engagement de M. Christopher MILES soit respecté, à savoir l'organisation d'une visite du quadrilatère. Elle permettrait en effet de mieux appréhender les lieux et de comprendre les caractéristiques d'un fonds d'archives.

D'une manière générale, Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) invite le ministère à ne pas oublier de réfléchir sur ses missions. La cession de ses immeubles à dimension patrimoniale ne serait peut-être pas conforme à sa vocation. De plus, un projet ambitieux doit être construit pour aménager le quadrilatère.

Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires) revient sur l'avis rendu par le CIE. Selon elle, cette instance n'a pas fait montre d'enthousiasme concernant le projet même si elle ne s'y opposera pas. Le CIE tient également à se donner tout le temps nécessaire pour se prononcer de façon plus définitive.

Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires) ne comprend pas, du reste, la dimension « innovante » d'une valorisation optimale des biens immobiliers. Elle aimerait obtenir une explication de la part du CIE.

Mme Fabienne BERNARD (SUD-Culture Solidaires) demande enfin des précisions supplémentaires sur le calendrier des travaux. Elle doute en effet qu'en mars 2017, soit la date marquant la fin du bail de Beaubourg, le projet de micro zoning soit finalisé. Elle envisage une prolongation de ce contrat, ou encore une densification anticipée des Bons Enfants ou du quadrilatère.

M. Arnaud ROFFIGNON explique qu'à ce jour, les implantations cibles de la DGCA, du

SMF et de la DGLFLF ne sont pas connues. Ce choix devrait être arrêté avant l'automne pour que le travail sur le macro zoning puisse débuter à cette date. Cette phase devrait à son tour se terminer au cours du premier semestre 2017, voire au cours du premier trimestre. Les opérations relatives au micro zoning d'abord, puis à la densification pourront commencer au cours du second semestre 2017, voire au cours du premier semestre 2018.

Des discussions ont été amorcées avec le bailleur. Deux hypothèses prévalent à ce stade. Elles dépendent de l'option qui sera retenue pour l'implantation de la DGCA. Si la direction devait quitter Beaubourg, le bail serait prolongé d'environ un an. Si les services devaient rester plus longtemps sur place, il faudrait qu'il arrive à échéance à la fin de l'année 2019. Cette date a été fixée en tenant compte des délais nécessaires pour réaliser des travaux et de la nécessité de conserver des marges de sécurité.

M. Arnaud ROFFIGNON n'a pas été surpris par la tonalité de l'avis du CIE parce que ce conseil avait défendu une implantation en dehors de Paris et parce qu'il attend de l'Administration qu'elle fasse ses preuves dans la mise en œuvre du projet. M. Arnaud ROFFIGNON assimile sa prise de position à une abstention, et pas à une volonté de blocage.

M. Arnaud ROFFIGNON constate que les élus ont développé les avis qu'ils ont exprimés le 20 mai dernier. Il les relaira au Cabinet de la ministre. Il a notamment relevé l'inquiétude des personnels quant à l'exercice des missions du ministère. Les schémas de densification devront permettre d'assurer la continuité des services pour répondre à cette attente.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) signale que les personnels de Pyramides ont également demandé la tenue d'une réunion de service. Selon Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture), M. Vincent BERJOT aurait tout intérêt à répondre favorablement à cette requête, notamment pour évoquer les transformations vécues par la DGP depuis 2005.

M. Arnaud ROFFIGNON assure que M. Alexis MANOUVRIER a bien pris note de cette demande.

M. Arnaud ROFFIGNON n'exclut pas l'organisation d'une visite des sites cibles. Par exemple, une découverte des archives nationales pourrait permettre de se familiariser avec les problématiques d'un tel lieu et avec les modes d'occupation de ces espaces. M. Arnaud ROFFIGNON souhaite être en mesure de présenter un véritable projet aux agents. Or à ce stade, une telle démarche serait prématurée.

M. Arnaud ROFFIGNON ne veut pas polémiquer sur ce sujet. Il précisera les modalités et le calendrier d'une telle visite. Il conseille d'attendre de connaître les futures implantations pour permettre aux collaborateurs concernés de se les approprier et de se projeter dans l'avenir.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) en déduit que l'Administration ne s'oppose pas à l'organisation d'une visite même si elle regrette qu'elle ne soit pas programmée dès à présent. Elle voit dans les atermoiements du Secrétariat général le signe que le projet n'a pas été bien travaillé.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) se dit prête à organiser elle-même des visites sur site.

Selon **M. Arnaud ROFFIGNON**, Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) caricature son propos. Il répète qu'il est plus facile de gérer ce type de déplacements quand la répartition des

services est connue.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) rétorque que les locaux qui sont visés sont publics et qu'à ce titre, ils peuvent être ouverts.

M. Arnaud ROFFIGNON préconise d'axer ces visites sur une dimension métier.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) condamne l'attitude de l'Administration, qui ne jouerait pas le jeu.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) décrit le scénario 1 bis évoqué par le CIE, qui se fonde sur une densification de Valois et des Bons Enfants, sur une valorisation du quadrilatère via l'implantation d'un opérateur public et sur la cession des Pyramides et de Richelieu. Le CIE a émis un avis favorable sur cette hypothèse, car elle garantit selon lui la meilleure « *optimisation spatiale et économique* ».

Pour Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture), il est hors de question que les personnels de l'administration centrale et des archives soient davantage resserrés pour accueillir un nouvel intervenant et pour répondre, du même coup, à l'injonction de France Domaines et du CIE. Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) espère que ce projet ne se cache pas dans les cartons pour mieux ressurgir. Elle n'en décèle pas la cohérence. Elle fait par exemple remarquer que le nom de l'opérateur mentionné n'est pas cité. Il serait à ses yeux plus logique d'installer les agents de la sphère patrimoniale au quadrilatère.

Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) réaffirme son opposition au scénario 1 bis. Elle répète que son organisation syndicale ne s'est pas opposée à l'installation au quadrilatère dès lors que les personnels des archives étaient prioritaires pour rejoindre ce site. De plus, les travaux de mise aux normes des magasins devront être réalisés avant leur emménagement, et pas après. Mme Cécilia RAPINE (CFDT-Culture) craint qu'ils ne passent à la trappe une fois que les transferts de personnels auront eu lieu et qu'à terme, les archives quittent définitivement Paris.

M. Arnaud ROFFIGNON précise que différentes hypothèses ont été soumises au CIE afin de garantir que tout le champ des possibles a été balayé. Le ministère a annoncé à France Domaines qu'il n'optait pas pour son scénario 1 bis car son intérêt économique a été jugé limité au regard de la nature des opérations proposées. Néanmoins, la discussion reste ouverte.

En séance, M. Arnaud ROFFIGNON a précisé que le scénario 1 bis était écarté et que l'hypothèse n°1 était retenue pour la seule administration centrale. Le ministère a fait valoir que des espaces supplémentaires pourraient être dégagés au quadrilatère. France Domaines lui a demandé en conséquence d'étudier la possibilité d'accueillir d'autres structures. Mais ce débat n'est pas tranché. M. Arnaud ROFFIGNON répète que la discussion reste ouverte.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) signale qu'au cours de la séance du 20 mai, M. Christopher MILES a bien précisé que le scénario 1 bis était visé et qu'il avait été examiné par le CIE, à l'instar des autres alternatives. À cette occasion, les élus ont demandé la transmission de toutes les informations relatives aux cinq scénarios en débat.

M. Arnaud ROFFIGNON signale qu'une réunion sera organisée d'ici à la fin juin pour présenter ces éléments.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) rétorque qu'il est facile d'adresser ces documents puisqu'ils existent déjà. M. Christopher MILES a été auditionné sur cette base et ils ont nourri les échanges avec France Domaines et avec le CIE.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) rejette l'hypothèse d'une renaissance d'un Secrétariat d'état à la Culture puisque le dernier date d'une période ancestrale. Il a en effet fonctionné dans les années 1999 et 2000. M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) suppose qu'en réalité, l'Administration s'efforce de cacher les disparités entre les mètres carrés attribués par agent rue de Valois et les normes pratiquées aux Bons Enfants ou aux Archives nationales. Ce ratio serait deux fois plus élevé sur le premier site. M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) estime que Mme la ministre ne réalise pas les sacrifices qu'elle réclame pourtant aux personnels.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) refuse de s'associer à la banqueroute immobilière et foncière qu'entraînera cette opération, qui a uniquement été menée au nom de la spéculation. Elle marquera en outre un échec culturel puisqu'à aucun moment, la politique archivistique du ministère n'est évoquée. Seule la question de l'aménagement des locaux et de leurs surfaces est abordée. Du reste, les besoins des Archives n'ont jamais été recensés.

Aux yeux de M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture), le ministère se heurte à de réelles difficultés. Une intersyndicale CGT Culture et SUD-Culture Solidaires s'est constituée. La CFDT-Culture a pris la parole pour dénoncer la situation actuelle et l'un de ses représentants, Mme Cécilia RAPINE, a souligné son opposition au scénario 1 bis alors que c'est ce dernier semble se profiler à la lecture des documents transmis aux élus.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) s'interroge enfin sur l'affectation des espaces qui sont hachurés et colorés en bleu et vert sur les plans.

M. Arnaud ROFFIGNON précise que l'administration centrale a vocation à occuper des espaces bien identifiés. Il ne connaît pas, à ce jour, la future vocation des zones hachurées. Elles pourraient par exemple abriter les archives et la documentation du musée Picasso. Dans tous les cas, ce projet ne sera pas mené dans le cadre du SPSI et l'ensemble des besoins reste à évaluer.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) dénonce la disparition de 12 kilomètres linéaires de capacités de stockage à la suite de cette restructuration immobilière. Il s'opposera à ce projet aux côtés de son organisation syndicale, mais aussi de SUD-Culture Solidaires et de la CFDT, soit 80 % de la représentation syndicale au sein des Archives nationales.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) regrette le silence de près de 9 ans qui a entouré la gestion des archives. L'accaparement de ce patrimoine au profit du Musée de l'identité nationale n'a par exemple pas fait grand bruit. M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) tient à ce que les organisations syndicales soient consultées avant que l'Administration ne procède une nouvelle fois à l'amputation des dépôts et des magasins nationaux. Or il n'a pas eu connaissance d'un calendrier ou de l'organisation de groupes de travail. Pire, *Le Figaro* a annoncé la fermeture du site de Fontainebleau.

M. Arnaud ROFFIGNON répète que l'une des conventions d'études préalables porte sur la modernisation des archives.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) fait observer que la ministre n'a publié aucun démenti à la suite de l'article du *Figaro*. Il en conclut qu'il s'agissait d'une rumeur savamment orchestrée afin de faire croire que ce projet est soutenu par une majorité et qu'il est mené dans l'intérêt du ministère et des politiques culturelles. Cet article s'inscrit en somme dans le cadre d'une campagne de communication plus générale.

De plus, M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) regrette que la réunion technique organisée par le ministère ne rassemble pas des architectes ou des ingénieurs. À ses yeux, elle a uniquement pour but de statuer sur le sort des collègues qui seront mis de côté par le projet.

M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) interprète en outre les réticences de M. Arnaud ROFFIGNON concernant l'organisation d'une visite de site comme la volonté de ne pas faire découvrir aux agents leurs futures conditions de travail. M. Wladimir SUSANJ (CGT-Culture) doute de la capacité du ministère d'accueillir 150 collaborateurs d'administration centrale supplémentaires. Il confirme que les élus prendront leurs responsabilités et organiseront eux-mêmes une visite des futures implantations.

Point 6 : Questions diverses

M. Jean-Paul LEONARDUZZI (CGT-Culture) signale que la question relative au SBADG doit figurer dans le tableau de suivi.

M. Arnaud ROFFIGNON a formulé la même remarque en début de séance.

Une représentante de l'Administration fait savoir que l'intégration des collaborateurs concernés au sein de l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) s'est bien déroulée. Cette bibliothèque devrait ouvrir d'ici la fin de l'année 2016.

Les trois postes publiés pour le C2RMF n'ont malheureusement pas été pourvus. L'Administration espère que ce sujet sera solutionné à l'automne. Parallèlement, une vacataire a été embauchée et les personnels de la documentation du C2RMF ont été répartis dans l'organisation. La DGP s'efforce en outre d'intégrer la personne qui a été recrutée sur une vacance de poste de manager, qui travaillait au ministère de la Marine. Ce processus dépend de l'ouverture de postes extérieurs à la Culture.

Mme Valérie RENAULT (CGT-Culture) constate que l'Administration se donne les moyens d'accélérer ces mises à disposition quand des postes importants sont concernés. Elle ne fait pas preuve du même zèle concernant ces fonctions très opérationnelles.

M. Alexis MANOUVRIER assure que ce dossier est suivi de près par toutes les parties prenantes. La DGP a pour objectif de trouver une solution pour septembre/octobre, soit le calendrier sur lequel elle s'était déjà engagée. Des pistes doivent être précisées au regard du schéma d'emploi global.

M. Arnaud ROFFIGNON propose de traiter ce point dans un cadre bilatéral.

M. Arnaud ROFFIGNON n'a pas d'éléments de réponse à apporter concernant la DGLFLF.

Point 7 : Bilan social de l'administration centrale (initialement point 6)

Ce point est reporté.

Point 8 : Point sur la mise en œuvre de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels (pour information) (initialement point 7)
--

Ce point est reporté.